

# LE COMBAT SYNDICALISTE



**CNT**

2€ AVRIL 08

**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 327.

JOURNAL MENSUEL

*Monsieur Sarko  
avait promis  
D'être fidèle  
à ce qu'il a dit  
Mais il y a  
manqué  
Ne faisons plus  
quartier [...]*

**IL** SERAIT TEMPS DE RETROUVER l'usage de ces saines paroles, lorsque le peuple ne se laissait pas bercer par les promesses des démagogues. On nous l'avait dit : votez bien pour un président qui fera bondir votre pouvoir d'achat. C'est gagné. Les bonds, ce sont ceux des prix de ses amis les patrons. Pour l'argent : rien. Travailler plus pour gagner plus, surtout pour se crever plus encore, pour augmenter les profits et le taux de croissance, et pas qu'un peu l'indice boursier.

Or qu'est-ce que ce fameux « pouvoir d'achat » ? La capacité à « acheter », à consommer toujours plus ? Derrière ce concept fumeux, c'est de nos salaires qu'on parle. De notre « niveau de vie ». Des sommes toujours plus importantes que nous devons dépenser pour avoir un toit, pour nous nourrir, nous vêtir. Bref, pour vivre le plus dignement possible. Alors que nos salaires stagnent, que précarité et temps partiels imposés deviennent la règle, que nos retraites se transforment en un rêve inaccessible, que les « minima sociaux » ne représentent même pas le strict nécessaire, que nos dépenses de santé sont de moins en moins remboursées... Derrière le « pouvoir d'achat », il y a tout simplement le pouvoir de vivre.

Et on ne parlera pas des autres attaques, qui peuvent se résumer simplement : plus de répression pour ceux qui osent ne pas être satisfaits, plus d'embrigadement à l'école pour forger les futurs bons citoyens heureux de vivre dans ce beau pays au si riche passé colonial, et toujours plus de peur pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir tous leurs papiers. Mois après mois s'étale la litanie des mauvais coups...

Au point que la Sarkozie commence à sérieusement faire la gueule : grèves, manif, sans compter la défaite des dernières municipales où les électeurs ont eu à cœur de dire son fait à not' petit président. Défaite de la droite politique plutôt que victoire de la social-démocratie, qui ne pourra pas apporter plus de justice sociale pour ceux qui la réclament en vain.

Suite page 2...

## tout savoir sur LE POUVOIR D'ACHAT



### LUTTE AU QUOTIDIEN LUTTE POUR DEMAIN

Partout où la CNT est implantée, elle participe à la lutte contre la précarité, pour la justice sociale. C'est le cas dans le secteur de la culture, où les archéologues luttent contre les projets de privatisation du gouvernement. À Nîmes, la mairie veut virer la jeunesse en difficulté du centre ville. Contre ce projet lamentable, les salariés de la mission locale jeune se sont mis en grève. À la Poste, c'est contre le projet Facteur d'avenir que la CNT appelle à la riposte. À la Cinéma-thèque, les salariés mettent la pression pour une véritable convention collective.

Pages 2 et 3

### CASSEURS DE DROITS SOCIAUX

Les réformes font mal. Alors qu'ils développent la flexisécurité à la française, patrons et gouvernement s'attaquent parallèlement aux syndicats. La représentativité syndicale et le financement sont en effet les nouveaux enjeux qui permettront toujours plus de contrôle de l'État. Ne nous laissons pas apprivoiser par ces casseurs de droits sociaux et du syndicalisme de lutte ! Page 6

### BLACK IS TOUJOURS BEAUTIFUL

À partir du 10 avril, découvrez l'exposition « Insurgés ». Mustapha Boutadjine présente une série de portrait de personnalités qui ont lutté pour l'égalité et l'indépendance, telle l'algérienne Djamilia Bouhired ou la Nord-Américaine Rosa Park. Grâce à son travail de collage remarquable, il permet de garder la mémoire de ces figures de la résistance...  
Page 10



### ÊTRE PAUVRE EST UN CRIME !

Après le répulsif anti-SDF soutenu par Rama Yade, madame « droits de l'homme », voici le retour du délit de vagabondage. Page 4



### De l'Afrique à l'Amérique latine UNE TERRE DE COMBATS

Lorsque les prix augmentent, le peuple gronde comme au Burkina Faso. Quoi de plus normal, quand les produits de première nécessité deviennent aussi chers que des produits de luxe et que le pouvoir corrompu ne fait que s'enrichir. Au Mexique, le gouvernement est en train de préparer une guerre contre la résistance zapatiste. Les basses tactiques ont comme but de détruire les communautés indigènes au profit des propriétaires. On n'arrête pas le progrès !  
Pages 8 et 9

**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**  
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)  
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex  
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org  
**COMBAT SYNDICALISTE**  
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)  
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse  
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

... suite de la page 1

Mais il ne suffira pas de glisser parfois son bulletin dans l'urne. Et il est certainement temps de ne plus attendre la pommade du prochain beau parleur qui voudrait encore endormir les gens avec des promesses tout autant irréalisables que celles de ses prédécesseurs. Parce que de l'argent, il y en a, à commencer par les caisses du patronat, de l'argent qui nous appartient, nous les producteurs de toutes les richesses. Et, n'y comptez pas, Parisot, Gautier-Sauvagnac et compagnie ne vont pas vous les donner de bon cœur, leurs petites économies. Il faudra aller les chercher. Pas chacun dans son coin, dans des grèves éclatées, mais dans un mouvement général et offensif, sur des revendications claires et unitaires.

La seule rupture, c'est celle avec le mode de gestion de la société par un petit groupe qui accapare les fauteuils et les richesses. Tant que moderniser le pays consistera à retourner aux archaïsmes du XIX<sup>e</sup> siècle avec des patrons de droit divin et des travailleurs esclaves des conditions économiques, nous pourrions proclamer haut et fort que la guerre classe contre classe est déclarée. Les patrons et leurs alliés gouvernementaux se réjouissent de voir leur pouvoir s'accroître pendant que le nôtre s'amenuise... Et pourtant, nous le savons, les luttes payent, parce qu'ils sont obligés de reculer. Partout, sur tous les fronts, il faut engager le combat, renverser les rapports de force, les faire céder. Construire une société autogestionnaire dans l'intérêt de tous !

[...] Dansons  
la carmagnole  
Vive le son,  
vive le son  
Dansons  
la carmagnole  
Vive le son  
du canon!



**Le plan Facteur d'avenir devrait se traduire par beaucoup d'argent pour la Poste et peut-être quelques... « remerciements » pour les postiers ?**

## Pour la CNT, Facteur d'avenir, c'est non !

Pour mieux passer le projet Facteur d'avenir qui va casser les distribs et notre métier de facteur, la Poste a scindé ledit projet en deux : un volet relatif au « développement professionnel », qui pourrait paraître plus « attrayant », et un volet « organisationnel », qui fixe l'organisation de Facteur d'avenir (zones autonomes, auto-remplacement, fin implicite des titulaires de quartier, tous les samedis travaillés), celui-ci nettement plus grillé.

La seule chose concrète dans cet accord « social », ce sont les promotions proposées aux collègues, qui ont pour but de pourvoir aux nouvelles fonctions dont a besoin la boîte pour Facteur d'avenir (facteur d'équipe, facteur rouleur, facteur qualité). Derrière le volet social, se cache l'ensemble du projet que l'on veut repousser.

Avec Facteur d'avenir, les facteurs se transforment en bureaux volants. Bientôt, vendre deviendra une obligation pour nous. Il faudra rester longtemps dehors pour vendre en dépit du froid, de la pluie et de la chaleur. On nous

présente un joli tableau pour classer les facteurs selon les performances.

Tout est fait pour nous pousser à faire du chiffre, ce qui se traduira par beaucoup d'argent dans les poches de la Poste et peut-être quelques remerciements pour nous ? À voir...

Une des premières conséquences des restructurations est la prise de service anticipée. Auparavant, les agents venaient avant l'heure pour partir plus tôt. Maintenant, ils viennent plus tôt, simplement pour pouvoir respecter les délais et passer le courrier dans les temps sans prendre de

pause : ce qui revient à faire des heures sup que la Poste ne paie pas !

À force de compresser son personnel, la Poste a créé des problèmes. À elle de les régler en embauchant et non pas en restructurant massivement ce qui découle de Facteur d'avenir.

Quand on voit les problèmes actuels à la Poste, on se doute qu'avec Facteur d'avenir, ça va être l'horreur. C'est la raison pour laquelle, comme nos collègues des colis et des centres de tri, il va falloir se mobiliser contre cette attaque majeure de la distribution.



Fédération PTT ✪ CNT

Soumission pendant la période d'essai ou...

### LES LIMITES DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DANS LA LUTTE DE CLASSE

Viré pendant sa période d'essai suite à un arrêt maladie, Marc, avec le soutien du syndicat CNT Rhône-Alpes du nettoyage, a poursuivi son employeur au conseil de prud'hommes pour rupture abusive du contrat de travail. En effet, la décision a été prise au maximum après deux jours de travail (six heures exactement). Sauf qu'entre-temps, Marc a été en arrêt maladie une journée. Le lien de cause à effet est évident. Le travail demandé n'était pas compliqué, et aucun reproche n'a été fait. Bien entendu, l'em-

ployeur trouve a posteriori des prétextes fallacieux dont une incapacité à travailler. Cette incapacité bénéficie de l'appui du témoignage du chef d'équipe. Mais quelle valeur peut avoir un témoignage d'un salarié qui est subordonné au patron ?

Verdict : Marc et la CNT sont déboutés.

À l'heure où les conditions de travail sont difficiles et où les patrons profitent d'avoir le rapport de force de leur côté, à l'heure où la précarité continue de se développer, fournissant ainsi une main-d'œuvre encore plus corvéable, tout le monde sait que pendant une période d'essai plus qu'à n'importe quel autre moment, le salarié est complètement soumis à la volonté du patron et ne doit surtout pas tomber



ber malade. Il est inadmissible que pour un jour de maladie un salarié puisse perdre un CDD de trois mois !

Alors oui, nous n'avons pas de preuve. Mais comment prouver les intentions d'un patron ? En soi, c'est quelque chose qu'on ne peut pas prouver. Seule l'accumulation de faits, et donc ce que vivent au quotidien des millions de salariés, montre que ce genre de pratiques est malheureusement banal.

Cette affaire montre les limites des capacités des prud'hommes à faire respecter le droit des salariés. Cette décision valide le fait qu'un patron peut en toute illégalité rompre une

période d'essai à cause d'un arrêt maladie sans que les prud'hommes puissent l'en empêcher.

Cela rappelle que si les prud'hommes sont un outil que les travailleurs peuvent utiliser pour se défendre, ça

ne suffit pas, et il est donc nécessaire de lutter en établissant un rapport de force

contre les patrons. S'unir, s'organiser, s'autogérer,

et combattre sur une base de lutte de classe.

Raf ✪ Intercro 69

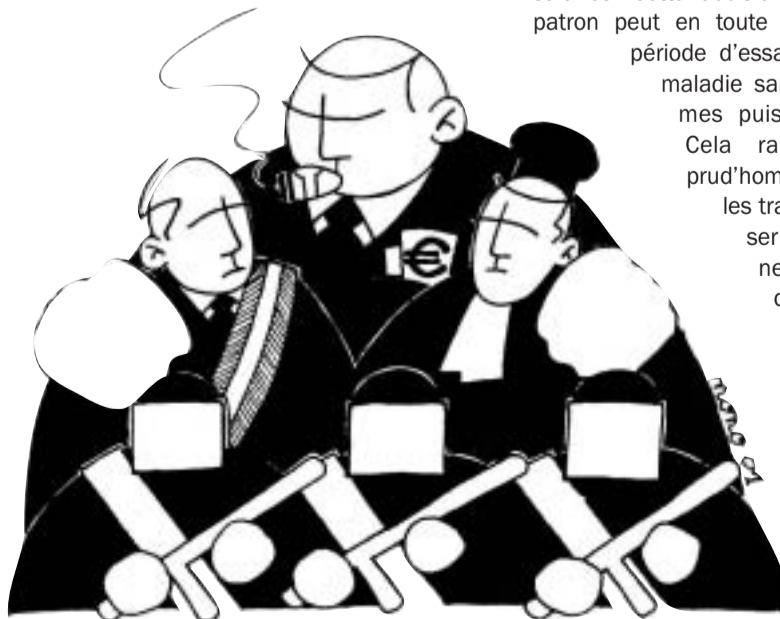
#### SOUTENONS GILLES DE LA CNT PTT !

Malgré la victoire aux élections professionnelles à Paris-Sud, qui permettait à la CNT de sortir de son interdiction sur cette commission, la direction de la Poste continue à s'acharner contre nos militants. Gilles est mis à pied quatre mois et demi à cause de son activité syndicale. Pendant cette période, il ne touche pas de salaire.

Le syndicat Éducation 93 et le Secrétariat international ont organisé une journée de solidarité à la CNT PTT autour du thème de la répression que subissent les syndicalistes en France et dans le monde. Ainsi, les 250 participants ont pu assister à la projection du film *La Question humaine* et débattre avec Gilles, des représentants de l'USTKE (Kanaky), de Voie démocratique (Maroc) et d'Asoinca (Colombie). La journée s'est terminée par un concert, avec des groupes composés de militants et de sympathisants de la CNT.

Cette rencontre a permis de récolter 1 000 euros pour Gilles. Mais ce n'est pas suffisant. Nous en appelons donc à la solidarité financière.

Envoyez vos chèques de soutien à l'ordre de la CNT PTT (mention au dos « soutien à Gilles ») : CNT PTT 75, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris.



## Ni filiale, ni GIP! L'archéologie doit rester un service public!

En 2001, nous avons accepté avec réticence la création d'un EPA (établissement public administratif) alors que la plupart des agents et des syndicats réclamaient l'intégration pure et simple dans la fonction publique de l'ancienne Afan (Association pour les fouilles archéologiques nationales).

Depuis lors, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de tenter d'affaiblir l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) en tentant de le vider de sa substance « publique ». Pour cela, on a volontairement limité l'emploi à l'institut alors que les dividendes de la redevance rentrent de mieux en mieux pour financer les diagnostics et que le carnet de commandes pour les fouilles financées par les aménageurs est archiplein, avec une avance de près de dix-huit mois.

Les grèves incessantes pour obtenir de l'emploi supplémentaire à l'Inrap ont fait progresser l'établissement pour qu'il réponde mieux aux nouvelles contraintes du développement du territoire. Mais ces « progrès », ce sont les agents qui les paient, à coups de prélèvements mensuels pour « jours de grève » : soixante jours de travail non fait pour certains en 2005, qui ont pesé lourdement sur les feuilles de paye! Nous nous sommes battus pour améliorer l'outil de travail, voilà comment ils nous ont remercié!

Aujourd'hui, l'État ultralibéral demande à l'Institut de créer sa propre concurrence dans les meilleurs délais. Dans le même temps, c'est la mise à sac du ministère de la Culture qui est organisée : certaines directions, comme celle des Musées de France, sont tout simplement éliminées. La culture est bien une marchandise, et l'exception française doit cesser : voilà la logique actuelle de l'État.

Hier encore, suite au mouvement social engendré par une intersyndicale, le ministère a encore botté en touche sur les explications : moins les agents en savent, moins ils pourront organiser la riposte. Le mieux est de les mettre devant le fait accompli... Mi-mars, Mme Albanel doit présenter à Matignon les hypothèses que lui auront concoctées des cabinets d'audit privés pour la réorganisation du ministère de la Culture. À la veille d'un éventuel remaniement ministériel, Albanel sera-t-elle le fossoyeur de la culture?

Pourquoi attendre de connaître la forme technique que prendra la « structure ad hoc » en charge des diagnostics et fouilles

du canal Seine-Nord-Europe, car même si l'on nous demandait de choisir (ce qui n'est pas le cas), ce serait entre la peste et le choléra. La direction de l'Inrap a déjà annoncé la couleur, avec différentes possibilités :

- soit on sous-traite les diagnostics à des opérateurs non agréés, donc au mieux à des services municipaux, départementaux d'archéologie, et au pire à des boîtes privées;
- soit on sous-traite les fouilles à ces opérateurs et l'on peut même envisager des réponses à des appels d'offre solidaires;



- soit on crée un groupement d'intérêt public (GIP);
- soit on élabore une filiale privée. Le GIP ou la filiale resteront sous-traitants de l'Inrap, mais avec une autonomie financière et un statut juridique propre.

L'Inrap cherche donc de nouvelles bases de développement de l'activité, selon les diktats des ministères de tutelle : sans créer elle-même de l'emploi. Mais la direction de l'institut est sur une voie suicidaire. Créer une filiale privée, c'est se tirer une balle dans le pied, pérenniser des filiales pour les grands travaux, c'est se tirer une balle dans la tête!

Aujourd'hui, nous avons sous les yeux l'exemple même des dérives engendrées par la mise à mort des services de l'État. La direction des Musées de France (DMF) fonctionnait depuis longtemps avec une filiale privée (Epic, établissement public à caractère industriel et commercial) : la RMN (réunion des musées nationaux), qui s'occupait des caisses, de la librairie, des publications, des expositions. Aujourd'hui, tous ces

services lucratifs, qui permettaient d'acheter de nouvelles œuvres aux musées, passent au privé pur (un Epic comme la RMN serait-il encore trop proche de l'État?). Dans le même mouvement, la DMF se vide totalement des musées SCN (services à compétence nationale) vers la RMN. D'autres musées deviendraient des établissements publics, voire des agences... Donc la mort de la DMF!

Sans extrapoler davantage, on voit comment pourrait finir l'Inrap : on crée une filiale ou un GIP sur les activités lucratives (les fouilles des grands travaux), puis on fait glisser les activités lucratives de l'Inrap vers la filiale (les fouilles financées par les aménageurs) en ne lui laissant que les diagnostics et peut-être les fouilles Fnap (Fonds national d'archéologie préventive). C'est pourquoi la solution du GIP n'est pas meilleure que celle de la filiale privée :

- institution de la précarité de l'emploi en archéologie préventive (CDD à vie);
- fragilisation du développement des services de collectivité;
- fin de la recherche à l'Inrap et ailleurs.

Ceux qui veulent vous faire croire le contraire vous mentent ou ont des intérêts occultes dans ces transferts! Dans tous les cas, l'État veut la peau de l'établissement public.

Ne laissons pas l'Inrap se saborder. Ni GIP ni filiale privée, mais des moyens pour un unique opérateur et pour une mission de service public!

Roland ✦ Culture-Spectacle RP section INRAP

## CONTRE LA NOMINATION DE BENOÎT FLEURY (EX-PRÉSIDENT DU GUD) EN TANT QUE PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ

**Appel universitaire antifasciste contre la nomination de Benoît Fleury en tant que professeur d'histoire du droit à l'université de Poitiers (Crac, CNT FAU 86, Scalp 86, Rash 86).**

« Nous, militants antifascistes et antiracistes, réaffirmons nos idéaux face à la possible intégration de M. Benoît Fleury dans le corps professoral de l'UFR droit et sciences sociales de l'université de Poitiers. Il est de notre devoir [...] de refuser l'entrée en son sein de l'ancien président d'un groupement d'extrême droite, le GUD [de 1995 à 2000 à Paris-II (Assas)], ayant cautionné voire encouragé à la haine et la vio-

lence envers des idées politiques mais également des communautés ethniques et religieuses.

Nous refusons que cet individu, camouflant juste assez son antisémitisme pour éviter les poursuites judiciaires, maintes fois condamné à des peines de prison avec sursis pour violences, puisse choisir librement son affectation sous prétexte qu'il s'est offert une respectabilité en étant major de l'agrégation en histoire du droit.

Seulement, devant l'indulgence envers l'extrême droite dont fait preuve le président de la République, qui seul peut décider de l'affectation de M. Fleury, il est à crain-

dre que ce dernier puisse prendre ses fonctions dès la rentrée prochaine et ainsi favoriser l'affluence d'une microsphère fasciste.

Il semblerait que le dernier recours soit le président de l'université de Poitiers, Jean-Pierre Gesson, qui détient, depuis la LRU, le pouvoir de s'opposer à cette nomination.

Nos associations tiennent à réaffirmer leur détermination à défendre l'intégrité de l'université de Poitiers en s'opposant, par tous les moyens qu'elles jugeront nécessaires, à l'arrivée de Benoît Fleury au sein de notre université. »

Le conseil d'administration et le président de la fac se sont en effet

émus et ont demandé à Sarkozy de ne pas signer le décret de nomination imposant l'arrivée de Fleury en tant qu'enseignant à Poitiers. 150 élèves et enseignants de l'université s'étaient rassemblés devant le conseil d'administration, et la pétition refusant la nomination a été signée par plus de 500 personnes, dont des députés socialistes du coin...



### La galère des jeunes reléguée au rang de priorité secondaire

La mission locale jeune de Nîmes agglomération aide et accompagne socialement et professionnellement près de 7 000 jeunes par an. Depuis vingt-cinq ans, l'accueil s'effectue au centre de Nîmes, d'accès facile pour les usagers. Avec le soutien de la section CNT, les salarié-e-s de la MLJA étaient en grève le 5 mars 2008 pour protester contre le déménagement en périphérie de la ville. Éclatée sur trois antennes et logée dans des locaux classés « inadéquats à l'exercice professionnel », la MLJA se devait de trouver un pied-à-terre unique. Sa présidence engage alors l'association sur un projet d'achat et d'aménagement de près de 1,8 million d'euros, dont une partie à crédit sur vingt ans. Les salariés pourraient être rassurés de la garantie apportée par Nîmes métropole et la ville de Nîmes. Mais leur employeur, Jean-Paul de Fournier, a une « triple casquette » : président de l'agglomération, maire de Nîmes, et... président de la MLJA. Qui se voit refoulée loin du centre. De plus, le budget de fonctionnement sera mis à contribution. C'est-à-dire qu'au moindre pépin, la curieuse duplicité du couple garant employeur-emprunteur tentera de réduire la « masse salariale » ! Avec l'éloignement, la fréquentation de la MLJA va naturellement diminuer et les subventions avec. Les salariés ont donc du souci à se faire ! Dans ce déménagement, la totalité des salarié-e-s espérait des bureaux d'accueil individualisés et personnalisés pour mieux recevoir les jeunes en difficulté. Mais sourde aux demandes, la direction décide un projet d'aménagement de type open space. Dans ce projet, les usagers sont oubliés. L'accès aux moyens de transport semble avoir été totalement négligé dans cette délocalisation : il n'y a aucune mesure de gratuité des transports à l'échelle de l'agglomération pour les demandeurs d'emploi et aucune piste cyclable. Demain, ce seront amendes et accrochages avec les contrôleurs... Il semble que la mairie de Nîmes et l'agglomération n'aient pas mis l'aide aux jeunes en difficulté dans leurs priorités. Ces derniers temps, le centre ville de Nîmes a vu le béton couler. Mais aucun local n'a pu y être trouvé ou construit pour la MLJA ! C'est pourtant là qu'elle est la plus utile pour accueillir les jeunes. Plutôt que de faire dans le social, des choix sont faits : quasi-doublement des effectifs de police municipale, arrêts antimédecine, vidéosurveillance... mais rien n'y fait : les jeunes et la galère, le chômage sont encore là. Ne reste donc plus qu'à cacher tout ce petit monde bien trop « salissant » pour notre centre aseptisé. La MLJA est sûrement victime de cette politique qui consiste à faire fuir les SDF et autres précaires du centre ville. La CNT, comme bon nombre de salarié-e-s de la MLJA, n'accepte pas la relégation dont la mission locale jeune est victime ! Sa fréquentation et son utilité ne sont plus à démontrer.

Manu ✦ ETPIC Gard sud, section MLJA

## LES RAFLES ONT ENCORE AUGMENTÉ

Si on veut de la qualité, faut savoir y mettre le prix



## Cinémathèque française en grève

Le 12 mars, les travailleurs de la Cinémathèque française ont décidé en AG à la majorité de se mettre en grève pour obtenir de la direction l'ouverture d'une vraie négociation de convention d'entreprise. Cette grève a été reconduite le 13 mars. Pour rappel, la Cinémathèque et la Bibliothèque du film ont légalement fusionné au premier janvier 2007. Depuis avril 2007, des négociations ont été entreprises afin d'élaborer une convention collective commune. À quinze jours du 31 mars (date à laquelle les négociations arrivent à échéance), la direction persistait à proposer un texte de convention largement en deçà des acquis garantis de part et d'autre par les conventions des deux associations avant fusion. Les grévistes attendent de la direction qu'elle s'engage à négocier sur la base du projet de l'intersyndicale. La grève a été « suspendue », les négociations avec la direction ont repris et une nouvelle AG a été prévue pour le 17 mars, AG qui décidera de la suite à donner au mouvement. À suivre, donc.

Nico Culture-Spectacle RP

## À Aulnay, deux poids, deux mesures

En septembre dernier, Gérard Gaudron, maire UMP d'Aulnay-sous-Bois (93), a fait voter en conseil municipal la mise en place du premier conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) en Île-de-France, véritable tribunal municipal instauré par la loi prévention de la délinquance du 5 mars 2007, pour traquer les familles les plus pauvres. Outre l'humiliation que vont subir les parents, ils devront aussi répondre du fait d'être de « bons parents » pour ne pas voir leurs allocations familiales suspendues sur ordre municipal. C'est lui qui, quelques mois auparavant, s'était engagé en tant que député dans une chasse aux fraudeurs de prestations familiales, trouvant que trop de personnes profitaient du système. Il n'y a que lui qui peut en profiter !

Bruno Carrié Santé-Social RP

Voici un témoignage recueilli par K (CNT Santé-Social RP). Petit concentré de la réalité d'une expulsion.

Je faisais partie des passagers du vol Paris-Casablanca du 27 février 2008. Lors du contrôle de passeports, un policier m'a remis un papier à en-tête :

\*\*\*\*\*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire.  
Notice d'information

Mesdames, Messieurs,

Vous avez peut-être été sollicité, à titre personnel ou pas, [...] pour vous opposer à l'embarquement d'une personne expulsée de France en vertu d'une

## RÉALITÉS D'EXPULSION

décision légale prise par une instance administrative ou judiciaire et qui embarquera sur le vol que vous empruntez aujourd'hui.

Les éléments suivants doivent être portés à votre connaissance, afin que nul ne les ignore.

La décision de reconduite d'un étranger est un acte légitime de l'État français, qui s'exécute après que toutes les voies de recours ont été épuisées.

À ce titre, le fait d'entraver de quelque manière que ce soit la navigation et la circulation des aéronefs et d'empêcher le départ de cet aéronef en incitant les passagers à faire débarquer une escorte policière ainsi que l'étranger non admis sur le territoire national ou reconduit hors des frontières françaises, en opposition avec les règles de sécurité et les procédures applicables aux décollages aéronefs, est un délit prévu et réprimé par l'article L 282-1 4° du code de l'aviation civile. Ce délit sera puni d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 18 000 euros.

La tentative est punie des mêmes peines.

1. En outre, l'outrage et la rébellion, délits prévus et réprimés par les articles 433-5 et 433-6 du code pénal, pourront également être retenus à l'encontre de l'auteur, qui encourra une peine de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros. Si ce délit est commis en réunion, la peine sera d'un an d'emprisonnement assortie d'une amende de 15 000 euros.

2. Enfin, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui (tels que les matériels composant l'aéronef...) est un délit prévu et réprimé par l'article 32261 du code pénal.

L'auteur de ces faits pourra être puni d'une peine d'emprisonnement de deux ans et d'une amende de 30 000 euros.

Toutes ces peines pourront vous être appliquées sans préjudice de recours civils engagés à votre rencontre par la compagnie aérienne, pour réclamer des indemnités de dédommagement.

Nous vous prions de ne pas vous associer à cette consigne et de respecter scrupuleusement les instructions de sécurité de la compagnie aérienne, lors des phases de roulage et de décollage de l'appareil.

Le directeur de la police de l'air et des frontières de  
Roissy Charles-de-Gaulle

\*\*\*\*\*

Une fois dans l'avion, après quelques minutes, on a entendu des cris à l'arrière de l'appareil. C'étaient des étrangers accompagnés de policiers qui devaient être expulsés. On saura plus tard que c'étaient des Maliens. Ils n'étaient pas brutalisés par les policiers, mais ils étaient désespérés, leurs cris étaient comme des coups de poignard dans le cœur. Les protestations ont commencé à fuser, et des personnes sont parties parler aux policiers à l'arrière. Il y a eu des échanges, pas d'insultes, le ton est parfois monté mais ça restait « correct ». Cela a duré une demi-heure environ, peut-être plus. Tout s'est calmé, certains ont regagné leur place, ensuite les CRS ont débarqué dans l'avion, 17 selon une dame, avec des boucliers. Ils ont commencé à arrêter certains passagers de façon musclée, puis on nous a menacés d'arrestation si on essayait de filmer avec nos portables ou si on protestait... Nous avons été choqués, des passagers ont fait des malaises, puis le commandant de bord a fait évacuer l'avion. À peu près une demi-heure plus tard, le commandant a demandé aux passagers s'ils acceptaient de remonter dans l'avion. Deux passagers ont refusé, les policiers et les Maliens n'étaient plus dans l'avion car ils avaient raté leur correspondance à Casablanca pour Bamako. L'avion a donc décollé sans six passagers (deux sont partis et quatre ont été arrêtés). Le reste des passagers était terrifié...

## LA RÉSISTANCE MÈNE AU PROCÈS...

- Procès le 15 avril TGI de Créteil pour les quatre personnes accusées d'avoir tagué aux abords du centre de rétention de Vincennes.
- Procès le 17 avril à 9 heures devant la 16<sup>e</sup> chambre du TGI de Bobigny pour deux personnes du foyer Terre-aux-Curés ayant refusé d'embarquer (refus d'embarquement du mercredi 27 février et du vendredi 29 février).
- Procès le 18 avril pour les quatre passagers du vol Paris-Casablanca du mercredi 27 février au TGI de Bobigny (expulsés du foyer Terre-aux-Curés).

## Le retour du délit de vagabondage

Qui vit dans la misère récolte... la taule ! Dans une période où resurgit à travers différentes lois et mesures gouvernementales le concept de « classe dangereuse », un récent projet de loi du ministère de l'Intérieur semblait vouloir expliquer que plus un individu est pauvre, plus il représente une menace pour la société.

En effet, l'article 43 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure portait sur « l'occupation abusive et irrégulière du domaine public », concernant en premier lieu les sans-logis. Mais l'attention qu'il accordait à ces derniers n'a rien à voir avec la violence sociale qu'ils subissent au quotidien ou avec le fait que des femmes et des hommes crèvent de froid sous les fenêtres de logements qui restent vides, abandonnés à la spéculation immobilière. Non, il s'agit de nettoyer les trottoirs de nos cités afin d'épargner au regard des passants et des touristes la vision d'une telle déchéance et d'un système social qui n'accorde aucune place aux masses improductives. Alors que les sondages affirment que 47 % des Français ont peur de se retrouver un jour à la rue, il faut rassurer et masquer ce qui peut générer cette angoisse.

Ainsi, cet article 43 stipulait : « Le fait de s'installer sur le domaine public, en vue d'y établir une

habitation, même temporaire, sans être en mesure de justifier d'une autorisation d'occupation et après avoir refusé d'être accueilli dans une structure destinée aux personnes sans abri est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. Il peut être procédé à la saisie de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction mentionnée. » La loi Dalo (droit au logement opposable) à peine mise en route, le contrecoup n'a pas tardé à apparaître : désormais, rien ne peut plus excuser le fait de se trouver à la rue puisque le Parsa (Plan d'action renforcé pour les personnes sans-abri), comme chaque sans-logis et chaque travailleur social le sait, est en mesure de procurer immédiatement un hébergement décent et durable à quiconque en fait la demande... Les milliers de personnes qui dorment encore dehors y sont par pur goût de l'exclusion ! Ils se verront proposer une solution d'hébergement qu'ils ne pourront pas refuser : la taule. Ils devront également payer une amende équivalente à plus de huit fois le RMI et verront en prime leur carton confisqué.

C'est le site Internet d'information Rue89 qui a révélé l'affaire. Curieusement, quelques jours plus tard, le ministère de l'Intérieur affirmait que cette disposition ne figurait finalement plus dans le projet. Si l'article a disparu, l'intention demeure. D'un côté, la précarité de l'emploi, le chômage et la pauvreté sont imposés par l'État et le patronat, de l'autre côté, la misère produite par ce système est prohibée et réprimée. Le délit de vagabondage qui, effacé du code pénal en 1994, a tenté de revenir l'air de rien.

Extrait de La Griffes du social Santé-Social RP



Photo : Gadjo - Photothèque du mvt social

# 4 MARS : JOURNÉE CONTRE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

**17 fédérations de la CGT appelaient à des actions (grèves, rassemblements, etc.) dans toute la France le 4 mars dernier, qui devait être l'avant-dernière journée de négociations entre patrons et syndicats sur le thème de la pénibilité au travail. Le but étant d'obtenir une retraite anticipée (départ à 55 ans). Syndiquant des travailleurs d'un secteur (la construction) particulièrement touchés par la pénibilité, et le mot est faible, la CNT-SUB 69 appelait à se joindre au rassemblement qui était organisé à Lyon. Nous n'avons pas réussi à signer un appel commun avec la CGT, celle-ci préférant faire cavalier seul.**

Les dirigeants syndicaux CGT craignaient un fiasco, et ce fut le cas. 80 personnes répondirent à son appel. Pour un appel lancé par 17 fédérations, ça fait léger en termes de mobilisation. D'autant plus qu'on peut penser qu'une bonne partie d'entre eux étaient des permanents. Le rassemblement fut torché en une heure, la CGT fit quelques discours à un public déjà convaincu et s'en alla. Pour notre part, une bonne dizaine de céné-

tistes furent présents, et même notre camarade colombien, secrétaire d'Asoinca (en tournée en France pour tisser des liens de solidarité internationale avec la CNT). Nous avons différé un tract expliquant ce rassemblement aux passants, ce que la CGT n'a pas jugé utile de faire. Notre tract fut chaudement accueilli.

Ces négociations sont dans le mur puisque le patronat, dans sa toute-puissance, ne veut pas financer un quelconque système de départ anticipé à la retraite. Le Medef ballade les syndicats depuis des années, et tout ça pour rien.

Nous devons amplifier la mobilisation dans la rue pour obtenir cette mesure qui ne serait que justice.

Quel acquis social n'a pas été obtenu par la lutte? Nous n'aurons que ce que nous prendrons!

Ben ✪ CNT-SUB 69



## À SAINT-ÉTIENNE

L'histoire de la CNT de la Loire est riche en événements depuis sa réactivation en 1996. Quelques dates clés pour nous éclairer sur son parcours.

La CNT à Saint-Étienne est créée en 1946 par des métallurgistes. On retrouve des traces de déclarations de syndicats CNT à Saint-Chamond, Roanne... Dès sa création, son siège social est situé salle 15 bis à la Bourse du travail. Les cénétistes espagnols occuperont un autre local en ville. Comme partout en France, après les grèves de 1948 et la création de FO, elle reste très faible. Dans les années 60, le groupe Makhno de la FA est créé et se réunit dans la « 15bis ». Plusieurs militants isolés sont toujours adhérents, notamment aux PTT. La CNT est réactivée fin 1996 par la création du syndicat départemental CNT-PTT. Début 1997, la CNT participe à un collectif contre les lois racistes et xénophobes.

**1997** : création du syndicat départemental Santé-Social avec la section de l'hôpital psychiatrique de Saint-Jean-Bonnefonds. Dans la « 15bis », des permanences et des réunions sont tenues régulièrement.

**Juin 1997** : 1<sup>er</sup> numéro de la revue de la CNT, *Les Temps maudits*.

**Hiver 1997** : la CNT participe très activement au mouvement des chômeurs, avec la CGT et la FA, en impulsant de nombreuses actions.

**1998** : création du syndicat départemental Interpro.

**1999** : création du syndicat départemental des travailleurs de l'Éducation. La CNT

apparaît de plus en plus dans les manifs avec banderoles, slogans, tracts, le 1<sup>er</sup> Mai, ou contre la venue de Bruno Mégret... Les journalistes de *La Tribune* la remarquent eux aussi et la citent dans leurs articles. La CNT participe à l'organisation de plusieurs éditions stéphanoises du festival des Résistances et des Alternatives. Elle co-organise aussi plusieurs fois par an, en collaboration avec le Méliès puis le France, des soirées film-débat.

**1<sup>er</sup> Mai 2000** : un bus est organisé pour « Mai 2000 : un autre futur » à Paris. Ce 1<sup>er</sup> Mai, plus de 5 000 militants rouge et noir défilent à Paris (voir *Les Temps maudits* n° 8).

**Décembre 2000** : au contre-sommet de Nice, cinq militants stéphanois et lyonnais sont arrêtés puis relaxés; ils étaient poursuivis pour entrave à la circulation... Leur inculpation conduira à l'organisation (avec les unions régionales Rhône-Alpes de la CNT et de la FA) à Saint-Étienne d'une manif contre la répression du mouvement syndical. Au CHU, lors la mise en place des 35 heures, la CNT s'est fait connaître dans l'ensemble des services, se renforçant par des nouvelles adhésions.

**Début 2003** : la création de La Barricade, chorale de chants révolutionnaires, est très vite remarquée dans les manifs.

**Printemps 2003** : grèves dans l'Éducation nationale et contre la réforme des retraites.

Pendant toutes ces années, les militants et militantes stéphanois-s ne hésitent à se déplacer dans les contre-sommets en France et ailleurs.

**28 mai-3 juin 2003** : contre-G8 à Annemasse avec l'organisation du VAAAG.

**Mai 2004** : trois militants stéphanois font partie des 50 syndicalistes en mission civile en Palestine. Le 1<sup>er</sup> Mai, ils manifestent avec les travailleurs palestiniens à Ramallah.

**1<sup>er</sup> Mai 2004** : une réunion de soutien, suivie d'un concert aux militant-e-s politiques d'Action Directe, est organisée.

**Octobre 2005** : 1<sup>re</sup> édition du Salon de l'autre livre à la Bourse du travail (voir page 10). C'est un succès grâce à l'investissement des adhérents et de nombreux sympathisants. Une bibliothèque autogérée et gratuite, ouverte à toutes et tous, est installée dans la « 15bis ».

En parallèle, un comité de gestion est organisé avec La Barricade, Secteur 17 et la CNT pour organiser les activités dans un local prêté : la Dérive.

**Octobre 2006** : Salon de l'autre livre. Là encore, un grand succès.

**Février 2007** : congrès de la CNT 42 pour dresser le bilan des années écoulées et discuter de l'avenir de la CNT stéphanoise. Cyrille Gallion de la CNT Poitiers vient nous parler des travailleurs du secteur des services à la personne.

**Printemps 2007** : création de la coopérative, Le Cabas noir, 1<sup>er</sup> marché paysan et permanences à la Dérive. Les travailleur-euse-s du service à la personne se regroupent au sein d'un collectif, les Fourmis.

Déclaration auprès de la préfecture de trois conseillers du salarié qui peuvent assister des travailleur-se-s à l'entretien préalable au licenciement.

**1<sup>er</sup> Mai 2007** : participation aux rencontres internationales I07 qui accueillent à Paris des syndicalistes du monde entier. De nombreux débats ont lieu, la manif rouge et noir regroupe plus de 5 000 personnes.

**Juin 2007** : la CNT entre au comité de gestion de la Bourse du travail et est en charge du secrétariat pendant un an.

**30 juin 2007** : fête de la CNT au squat de Rochetaillée.

**Octobre 2007** : 3<sup>e</sup> édition du Salon de l'autre livre, avec encore plus de succès.

**9 février 2008** : réunion des syndicats de la CNT de la Loire pour faire le bilan de l'année écoulée et poser les jalons des actions à venir.

## LA CNT



Le 9 février dernier, la CNT de la Loire a organisé son deuxième congrès départemental. C'est à la Dérive qu'une vingtaine d'adhérents se sont retrouvés pour dresser le bilan de l'année passée et envisager

les actions à venir. Tous les syndicats étaient représentés : Éducation, Santé-Social, Interpro, Culture-Spectacle. S'inspirant de Coopéquita à Bordeaux, la coopérative Le Cabas noir a vu le jour il y a quelques mois. Elle regroupe des paysans producteurs, les adhérents de la CNT et des consommateurs. Les débats ont ensuite porté sur l'organisation des syndicats et la possibilité d'obtenir plus de locaux à la Bourse du travail. Face au nombre croissant d'adhérents, la « 15bis » est beaucoup trop petite. Ayant le secrétariat du comité de gestion de la Bourse du travail depuis 2007 (regroupant CFDT, CGT, CFSC, FSU, UNSA et la mairie), notre tâche devrait être facilitée. Nous avons aussi débattu d'une méthode pour réactiver la bibliothèque en organisant des débats, des lectures autour de livres, peut-être en la déménageant de la Bourse vers la Dérive. Nous avons aussi décidé de renouveler l'expérience du Salon de l'autre livre (voir page 10), ainsi qu'une rencontre autour d'un ou plusieurs films aux environs du 1<sup>er</sup> Mai, dans un cinéma de la ville. Enfin, la journée s'est terminée autour d'un apéro offert par Bernard qui, la semaine précédente, a passé pour la dernière fois les grilles de son boulot.

## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

**DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

**SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

**ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !**

ACTU'BRÈVES  
JURIDIQUES**Délit de sale gueule**

La chambre sociale vient de condamner un employeur pour discrimination syndicale. Ce dernier avait effectivement mis au placard un de ses salariés très bien noté jusque-là, car il avait eu le bon goût de se syndiquer et d'exercer des fonctions syndicales. Les juges ont très finement relevé que ce changement d'attitude ne pouvait être dû qu'à l'étiquette syndicale, et ont donc sanctionné (Cass soc 29 janvier 2008).

**Essai transformé**

Quand un salarié en CDD poursuit son contrat de travail en CDI, la période passée en CDD est déduite du nouveau contrat de travail quand celui-ci prévoit un essai plus long (ici le salarié avait été embauché pour trois mois et la période d'essai du CDI était de six. Il ne lui restait plus qu'à faire trois mois d'essai et non six) (Cass soc 20 février 2008).

**Le droit de ne pas être d'accord**

Un salarié qui a accepté la convention de reclassement personnalisé (CRP) lors de son licenciement économique conserve le droit de contester le motif économique de ce même licenciement. Pour la chambre sociale, bien qu'accepter la CRP rompe le contrat d'un commun accord, cela ne prive pas le salarié de son droit d'aller en justice (Cass soc 5 mars 2008).

**LE CNE EST ABROGÉ... NOS DROITS AVEC**

**Historique : l'accord du 28 janvier 2008 dit, dans la novlangue des puissants, « de modernisation du marché du travail », est une bombe contre les droits des travailleurs.**

Rappelons le contexte. 2006, Villepin se prend les pieds dans le tapis du CPE, pendant que Sarkozy jubile et prépare l'alternative pour ses copains patrons : le contrat de travail unique. Mais il sait que les travailleurs français, comme les autres, n'aiment pas la précarité. Il faut donc éviter toute mesure symbolique avec un nouveau contrat précaire phare. Fin 2007, pendant que les « cons » sont en vacances, les syndicats dits représentatifs et le patronat négocient, sans débat, à froid, sans mobilisation, et uniquement à partir des propositions du Medef. Très vite, Force ouvrière, qui veut sa place au chaud dans les négociations qui arrivent sur la représentativité, signe, suivie de près par les valets habituels : CGC, CFTD, CFTC. Résultat : un accord dont les salariés vont payer le prix fort, plus catastrophique que toutes les lois produites par la droite depuis Raffarin !

Pour ne mentionner que les pires mesures :  
– l'allongement de toutes les périodes d'essai, moments les plus difficiles pour les salariés. Cette mesure montre le foutage de gueule organisé dans cet accord qui proclame fièrement la fin du CNE, dénoncé

comme le CPE pour sa période d'essai trop longue, et prend derrière des mesures pires et cette fois pour tout le monde ;



– la création d'un CDD ingénieurs-cadres pour la réalisation d'un objet précis, vieux rêve du patronat, qui permet de faire flotter le CDD (et la sécurité du salarié) dans le temps ;

– enfin, une mesure qui est une véritable calamité, maintenant dans le projet de loi bientôt soumis au Parlement, qui reprend l'accord : la « libération » du solde de tout

compte au bout de six mois. Ce qui veut dire que si le salarié a signé le solde de tout compte, au bout de six mois, il n'a plus aucun recours !

Certaines mesures, qui n'ont été qu'ébauchées par l'accord, sont très inquiétantes : la réforme de la procédure prud'homale, et surtout une loi sur les éléments du contrat de travail nécessitant l'accord du salarié pour être modifiés.

Cet accord a été vendu comme une « flexsécurité à la française ». En réalité, on voit bien une flexibilité maxi et une sécurité zéro ou presque, puisque l'accord prévoit une petite revalorisation de l'indemnité de licenciement (beau joueur, quand virer devient un jeu d'enfant !) qui n'est même pas reprise dans le projet de loi (!), et la possibilité d'utiliser son DIF (droit individuel à la formation) chez un nouveau patron s'il est d'accord ! C'est donc tout sauf un droit.

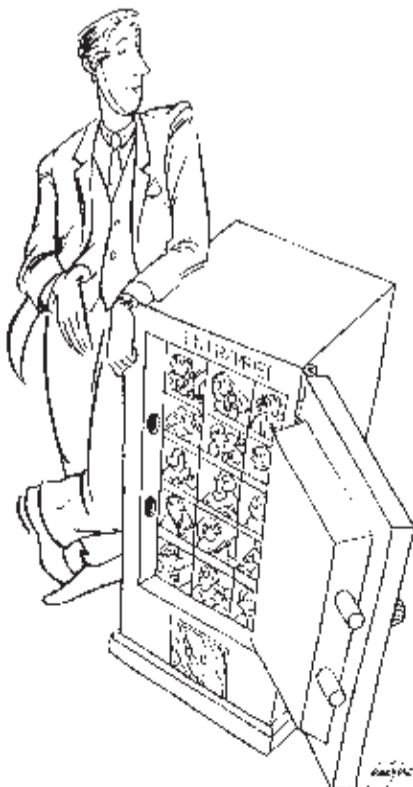
Sarko est au plus bas dans les sondages. Ça ne l'empêche pas de continuer à travailler avec acharnement pour la classe des patrons et des financiers, tant qu'il n'a pas en face de lui une classe de travailleurs organisée, consciente de ses intérêts et agissant directement contre le patronat, son État et les bureaucraties syndicales prêtes à vendre notre peau pour sauver leur invitation aux banquets des riches. Action directe contre le capital !

Luté Cévire ✦ Santé-Social RP

**Apprentissage... de la lutte**

**En cas de liquidation judiciaire d'une entreprise, lorsque l'on est apprenti, on doute souvent de ses droits. En effet, la loi paraît assez claire pour les ouvriers en CDI, alors que pour un apprenti, les contrats sont assez mal connus.**

Les contrats d'apprentissage sont pourtant assez similaires à des CDD. Et quand on se renseigne, on nous apprend que cela est identique, mais que l'on ne bénéficie pas des mêmes droits. Pour mon cas, je me suis renseigné, et on m'a dit que, comme pour un CDD, je devais pouvoir être indemnisé de tous mes salaires jusqu'à la fin de mon contrat.



J'ai donc envoyé un courrier au mandataire judiciaire qui s'occupait de la liquidation de mon ancienne entreprise, lui expliquant que mon contrat ayant été rompu huit mois avant son terme à cause de cette liquidation, je devais être indemnisé. Il m'a répondu que les modalités d'un CDD ne s'appliquent pas au contrat d'apprentissage, mais que si j'estimais être dans mon droit, je devais tenter un recours auprès des prud'hommes. Je me suis donc renseigné auprès d'un conseiller prud'homal, qui m'a confirmé que j'étais dans mon droit et que je n'étais pas le premier à tenter ce recours. Cette pratique est déjà connue mais par très peu de gens. Il faut s'appuyer sur le fait que la rupture de contrat qu'a générée la liquidation n'a pas été soumise avant au conseil des prud'hommes par l'entreprise. Le conseiller prud'homal a été très clair et m'a beaucoup aidé dans mes démarches. Bref, après un bon moment d'attente et après avoir monté un petit dossier de plaidoirie, je suis passé devant les prud'hommes. J'ai expliqué que ma formation avait été perturbée et que je n'avais pas pu passer mon diplôme (la partie adverse ne peut pas prouver que vous avez retrouvé une entreprise). J'expliquais également que par cette faute, j'avais eu des problèmes financiers (si vous pouvez fournir quelques relevés de compte ou la preuve que vous avez un crédit en cours c'est encore mieux, ce que je n'ai pour ma part pas fait). De plus, j'ai appuyé mon argumentaire sur le fait que j'étais un jeune qui voulait travailler, vu qu'aujourd'hui on se pose pas mal de questions sur le chômage des jeunes, et que donc je pensais mériter une indemnisation après ce préjudice.

Le résultat de ce procès s'est fait attendre, mais s'est avéré favorable. J'ai donc été indemnisé de huit mois de salaire, même si j'avais demandé en plus une somme au titre des congés payés et 350 € au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile. Donc il faut renseigner les apprentis sur ce recours, qui est un droit, même si le mandataire judiciaire leur dit le contraire et la loi aussi.

Rémy ✦ SUB 69

**PROCÈS CONTRE UN CNE**

Photo : Alice B. - Photothèque du mvt social

**Pour rappel, il s'agit d'une contestation de licenciement alors que j'étais en CNE. J'ai été licencié suite à ma demande de paiement de mes heures supplémentaires (qui ont été payées).**

Après plusieurs mois d'attente, la date de mon procès arrive enfin. C'était le 4 septembre. Mon ex-patron, sentant finalement que sa défense n'était pas bonne, a essayé d'éviter le procès en me proposant une solution à l'amiable, soit la somme de 3 000 euros. Dans cette affaire, ce n'est pas l'argent qui m'intéresse, c'est bel et bien de voir un tribunal condamner mon ancien patron qui me motive.

J'ai donc refusé en lui demandant 6 000 euros, me doutant bien qu'il n'accepterait pas une somme aussi importante.

Il a alors étayé un peu plus son attaque en essayant de prouver mon incompetence. Il a établi une liste mensongère de malfaçons de ma part, de temps de travail trop longs et autres joyusetés crapuleuses. Le plus fort, c'est qu'il a fait faire un témoignage écrit à un ancien collègue avec qui j'ai bossé pendant un mois à l'époque. Jusqu'où l'ouvrier peut-il s'abaisser pour plaire à son patron ? Pitoyable de voir des gens sans dignité... Énervant, surtout quand c'est rempli de mensonges.

Sentant tout de même leur faiblesse, ils ont plaidé le fait d'être une petite entreprise fragile, qu'il ne fallait pas trop lourdement condamner. Rendu du jugement le 18 décembre.

Le jugement est surprenant. Je pensais bien gagner, mais pas autant. Il n'y a même pas eu à nous départager. Les juges ont contraint mon ex-taillier à payer un peu plus de 10 000 euros, ma demande totale étant de 12 000 euros. Peine d'autant plus lourde qu'elle doit être appliquée même en cas d'appel. Il y a donc eu une réelle volonté de condamner ce patron. Mon but premier étant celui-là, je suis bien content. Il a cependant fait appel, on repart donc pour une année...

Pas sûr qu'il ait fait le bon choix en faisant appel, mais il y a peut-être été poussé pour ne pas laisser une jurisprudence aussi dure pour le patronat.

Ben ✦ SUB 69

## REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE : ÉCLAIRAGES

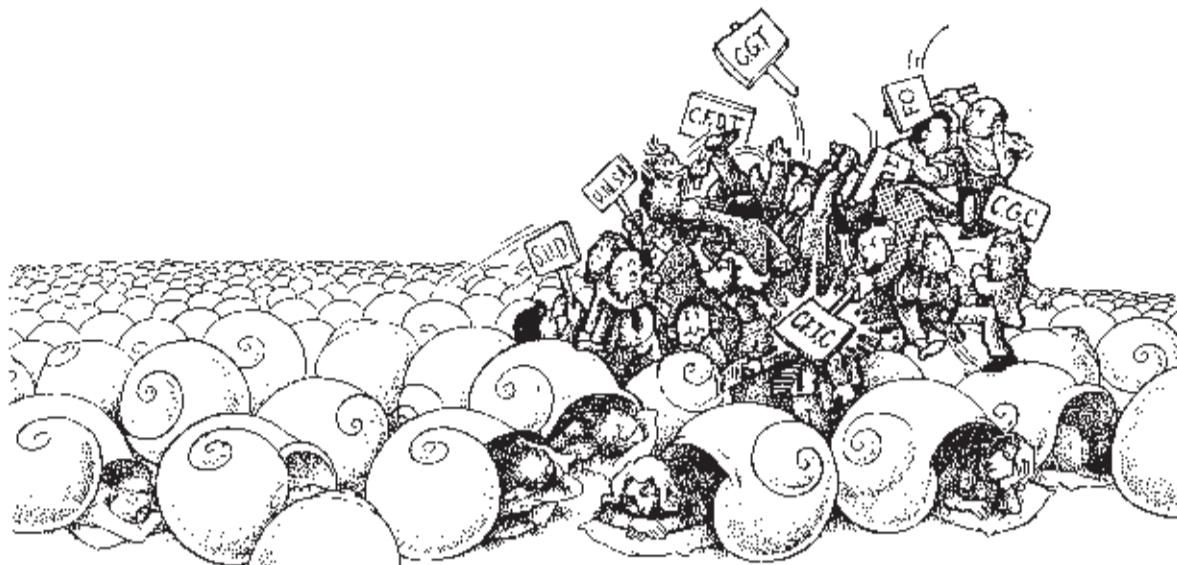
LÀ OÙ TU VIS  
LA CNT LUTTE

Après avoir pondu l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la « modernisation du marché du travail » et la fameuse « flexisécurité », les partenaires sociaux se réunissent de nouveau afin de discuter de la représentativité syndicale et d'en modifier les critères. Et le temps presse pour les syndicats de patrons comme de salariés, qui ont jusqu'au 15 avril 2008 pour rendre leur copie. Passé cette date, et à défaut de tout accord, le gouvernement de Sarkozy prendra le relais et taillera au scalpel dans ce qu'il reste des règles collectives de travail.

Mais qu'entend-on par critères de représentativité? Tout simplement une série d'éléments posés par l'article L.133-2 du code du travail, pour lequel un syndicat est dit « représentatif » au regard des critères suivants : effectif, indépendance vis-à-vis des partis, cotisations, expérience ou ancienneté du syndicat et attitude patriotique durant l'Occupation. Ce dernier critère faisant l'objet de critiques très vives de la plupart des grosses centrales syndicales.

Au vu de ces critères, on est tenté de croire que tous les syndicats de salariés sont logés à la même enseigne et que beaucoup, dont la CNT, n'ont absolument aucun mal à prouver leur représentativité. Eh bien il n'en est rien! Depuis un arrêté du 31 mars 1966, certains bénéficient d'une présomption dite « irréfragable de représentativité », ce qui veut dire qu'ils n'ont à aucun moment besoin de faire la preuve de cette représentativité. Il s'agit de la CGT, la CGT-FO, la CFDT, la CFTC et la CGC-CFE.

Cette représentativité présumée va leur permettre de créer des sections syndicales dans les entreprises, de négocier et signer des accords



ou d'être prioritaires dans le dépôt des listes électorales lors des élections professionnelles. Et pour les autres syndicats de salariés comme la CNT ou SUD, il faut d'abord apporter la preuve de sa représentativité pour gagner le droit de lutter pour de meilleures conditions de travail (et les procès intentés contre les syndicats du commerce ou du santé-social de la CNT sont nombreux, mais tous gagnés!).

Pour la CNT, et dans une certaine mesure SUD, la réforme des critères de représentativité ne semble pas présenter de danger en soi, dans la mesure où elle a toujours dû prouver qu'elle comptait. Mais la chanson est tout autre pour certains membres du fameux « club des cinq » comme la CFTC, qui vit peut-être ses derniers instants. De même pour la CGC, syndicat de cadres qui voit ses rangs maigrir au profit des jaunes de service, la CFDT.

Mais les critères qui seront retenus ne serviront qu'à conforter certaines centrales telles que la CGT et la CFDT. Citons notamment l'audience au moment des prud'homales ou

les résultats obtenus aux élections du comité d'entreprise. Pour un vrai syndicat de lutte comme la CNT, qui refuse la cogestion et la participation aux mascarades prud'homales, le danger est bien réel. Au-delà de la survie d'un syndicat, il s'agit surtout de préserver les modes d'actions collectives comme la grève, car n'avoir qu'un ou deux syndicats choisis par le patronat et le gouvernement, qui n'écouteront que la voix de leurs maîtres et non celle de leurs adhérents, reviendrait à tendre le bâton pour se faire battre.

Et les syndicats de tauliers sont aussi concernés, puisque le Medef est invité à cesser de jouer les leaders et à composer avec d'autres syndicats de patrons qui entendent compter. L'UPA (artisans), la CGPME et l'USGERES (patrons du secteur de l'économie sociale) ont bien l'intention de gagner une invitation perpétuelle à la table des négociations. Rendez-vous, donc, le 15 avril 2008.

Jamila ✪ Santé-Social RP

## De l'argent, il y en a, dans les poches du patronat!

Jamais ce slogan n'avait autant pris toute sa dimension qu'avec le scandale de l'UIMM. À travers la mise en examen de l'ex-poids lourd du syndicat de la métallurgie, c'est la question du financement des syndicats qui est mise en lumière, et surtout de sa transparence.

La loi Waldeck-Rousseau, qui a dépénalisé le « délit de coalition » et permis aux syndicats de sortir de l'ombre, n'a jamais réglementé la publication de leurs comptes. Tout juste prévoit-elle la possibilité pour les « syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, de constituer sans autorisation des caisses spéciales de secours mutuel ». C'est certainement pour voler au secours de certains d'entre eux que Gautier-Sauvagnac s'est baladé avec des valises bourrées de liquide... Ce qui est sûr, c'est que les syndicats seront amenés à sortir de l'opacité financière due à la multiplicité de leurs sources de financement.

Les cotisations des adhérents constituent en principe la première source: jusqu'à 57 % de leur budget, si l'on en croit les résultats de l'enquête menée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publiée en 2004. Les cotisations des adhérents de FO représenteraient 57 % de son budget, soit 35 millions d'euros. Pour la CGT, il s'agit de 34 % de son budget, et 75 millions d'euros. Mais les boîtes privées comme

AXA ou le groupe Casino mettent aussi la main à la poche avec les « bons de financement syndical » qui sont remis à chaque salarié, libre à lui de le donner au syndicat de son choix. Les collectivités locales mettent aussi à disposition gratuitement des locaux d'activités syndicales type Bourses du travail.

Mais ce sont les fonds publics qui constituent le gros du bataillon financier. Il faut distinguer l'argent que l'État verse directement aux syndicats, pour payer les formations syndicales et les conseillers prud'homains, de celui que les syndicats récoltent en siégeant dans les organismes sociaux à parité avec les syndicats patronaux. Sont visés ici l'Unedic, la Sécurité sociale, les Urssaf et les organismes de formation dans les branches professionnelles (Uniformation pour l'économie sociale, Fafih pour les industries hôtelières, etc.).

Cette multiplicité des sources de financement est exacerbée par une gestion assez décentralisée qui se vérifie également pour les groupements patronaux.

C'est dans ce contexte brumeux que les partenaires sociaux vont devoir s'accorder pour rendre les comptes plus transparents. Et le Medef va devoir aussi balayer devant sa porte car le scandale de l'UIMM impose que le ménage soit fait aussi (et



Photo : Patrice Leclerc - PMS

surtout, dirions-nous) du côté des tauliers. Mais tout le monde part en ordre dispersé : si la CFDT donne une apparence de bon élève en publiant partiellement ses comptes depuis 2001, FO estime que seuls les adhérents peuvent avoir accès aux comptes. Quant à la CGT, elle se dit a priori pour une meilleure transparence, mais qui est difficile voire impossible à mettre en œuvre du fait du caractère décentralisé de son organisation, chaque union régionale, départementale disposant d'une trésorerie propre.

Publier les comptes annuellement, les soumettre au contrôle d'un commissaire aux comptes ou pondre de nouvelles normes comptables « spéciales syndicats », telles sont les idées actuellement jetées sur la table des négociations. Comme pour la représentativité, les syndicats sont pressés par le temps et les casseroles judiciaires, et sont invités à se mettre d'accord avant que le gouvernement Fillon ne mette son nez dedans...

Jamila ✪ Santé-Social RP



## 1 Alsace

**Union régionale CNT**  
5 rue des Maréchaux,  
68100 Mulhouse  
Tél. 06 68 59 26 51

## 2 Aquitaine

**Union régionale CNT**  
36 rue Sanche-de-Pomiers,  
33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 89 21 72

## 3 Auvergne

**Union locale CNT**  
Salle Poly, place Poly,  
63100 Clermont-Ferrand

## 4 Bourgogne

**Syndicats CNT Nièvre**  
BP 25, 58018 Nevers Couris  
**Syndicats CNT Dijon**  
BP 392, 21011 Dijon

## 5 Bretagne et Pays-de-Loire

**Union régionale CNT**  
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes  
Tél. 02 99 53 32 22

## 6 Centre

**Union régionale CNT-Loiret**  
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans  
Mél : interco.45@cnt-f.org

## 7 Champagne-Ardennes

**Syndicats CNT Marne**  
BP 90009, 51201 Épernay Cedex

## 8 Franche-Comté

**Syndicats CNT Doubs**  
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex  
**Syndicats CNT Jura**  
BP 39, 39260 Moirans  
Tél. 03 84 73 06 12

## 9 Ile-de-France

**Union régionale CNT**  
33 rue des Vignoles, 75020 Paris  
Tél. 01 43 72 82 35

## 10 Languedoc-Roussillon

**Union régionale CNT**  
6 rue d'Arnal, 30000 Nîmes  
Mél : ur.lr@cnt-f.org

## 11 Limousin

**Syndicats CNT Corrèze**  
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

## 12 Lorraine

**Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle**  
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy  
Tél. 06 17 63 15 36

## 13 Midi-Pyrénées

**Union régionale Midi-Pyrénées**  
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse  
Tél. 08 72 58 35 90

## 14 Nord-Pas-de-Calais

**Union régionale CNT**  
1 rue Broca, 59000 Lille  
Tél. 03 20 56 96 10

## 15 Normandie

**Syndicats CNT Calvados**  
BP 02, 14460 Colombelles  
**Syndicats CNT Seine-Maritime**  
BP 411, 76057 Le Havre cedex

## 16 PACA

**Union régionale CNT**  
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

## 17 Pays de Loire voir Bretagne

## 18 Picardie

**Syndicats CNT Oise**  
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

## 19 Poitou-Charentes

**Union régionale CNT**  
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
Tél. 05 49 88 34 08

## 20 Rhône-Alpes

**Union régionale CNT**  
44 rue de Burdeau, 69001 LYON  
Mél : ur-ra@cnt-f.org

## Centrafrique, grève suspendue

Après deux mois d'une grève commencée le 2 janvier dernier, les fonctionnaires centrafricains ont voté le 23 février en assemblée générale à la Bourse du travail la suspension du mouvement. Les négociations entre les six centrales syndicales et le gouvernement ont débouché sur un compromis : paiement fin février de deux mois de salaires (sur les sept demandés par les grévistes dans l'immédiat et tous les autres à plus long terme), mise en place d'un comité technique paritaire chargé de définir les moyens et les modalités du déblocage des effets financiers relatifs aux avancements dans la fonction publique. Si les syndicats sont loin d'être satisfaits, la situation sociale (en particulier dans les hôpitaux) mais aussi politique (notamment les événements du Tchad voisin) les ont contraint à accepter cet accord partiel. Cependant, de l'aveu même des syndicalistes, la vigilance est de mise, et rien n'est encore réglé...

## Comores, contre le droit du sang

Fin février, Christian Estrosi, secrétaire d'État à l'outre-mer du gouvernement français, annonce le projet de remise en cause du droit du sol à Mayotte, par « décision exceptionnelle », en précisant qu'il s'agit « d'expérimentation ». Il reprend le flambeau de son prédécesseur, François Baroin, qui a fait la même déclaration en septembre 2005, soulevant une vague d'indignation, en outre-mer comme en métropole. Pourquoi ce droit inscrit dans le code civil français ne serait-il pas applicable dans les territoires sous administration française ? Estrosi est bien dans le sillage colonial de Nicolas Sarkozy qui, déjà en 2006 en tant que ministre de l'Intérieur, avait utilisé Mayotte comme laboratoire d'expérimentation, en fixant le quota d'expulsions dans l'île comorienne de Mayotte à 12 000 (aujourd'hui, ce chiffre a été dépassé : 16 147 Comoriens expulsés de Mayotte, soit 50 expulsés par jour sur une population totale de 200 000 habitants !). Mais le but ultime du secrétaire d'État était d'annoncer « le référendum » menant à la départementalisation de l'île comorienne de Mayotte, qui serait programmé pour 2008 ! En promettant aux Comoriens, « en contrepartie, [...] la grande politique de coopération et de codéveloppement ». Le seul but de ce chantage à la coopération est d'amener les Comoriens à renoncer à leur souveraineté sur Mayotte ! Et ce malgré la résolution 3583 de l'ONU (datant de novembre 1975), seule issue pour un développement harmonieux de Mayotte aux côtés de ses îles sœurs de l'ensemble comorien, et des rapports de coopération sincères entre la région de l'océan Indien et les autres régions du monde.

D'après le CAAC-Comores  
[www.sos-comores.org](http://www.sos-comores.org)

## BURKINA FASO

# MOBILISATIONS CONTRE LA VIE CHÈRE



**Le texte qui suit est un appel pour des luttes organisées et massives contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité, et pour les libertés, fait à Ouagadougou le 29 février dernier, et signé par la CGT-B, la CNTB, la CSB, FO/UNSL, l'ONSL, l'USTB et les syndicats autonomes du Burkina Faso. Le 15 mars dernier, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans différentes villes du pays suite à cet appel.**

Après les violentes manifestations qui ont secoué les villes de Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Banfora du 20 au 22 février 2008, c'est la ville de Ouagadougou qui a été gagnée par les manifestations contre la vie chère le jeudi 28 février\*. Ces différentes manifestations, caractérisées par des destructions de biens publics et privés que nous déplorons, sont l'expression d'un ras-le-bol des populations face à la hausse continue des prix, particulièrement ceux des produits de consommation courante tels que le riz, l'huile, le savon, le sel. En effet, si la hausse des prix a connu une nette accélé-

ration à partir de fin décembre 2007, elle a en fait commencé depuis au moins deux ans, sans que le gouvernement lui accorde une quelconque attention. Pourtant le mouvement syndical l'a interpellé à maintes occasions, non seulement sur la question de la vie chère, mais aussi sur la corruption, la fraude, la libéralisation sauvage, l'organisation délibérée de la faillite d'entreprises publiques et privées, l'impunité qu'il prétend combattre aujourd'hui. Depuis 2004, le mouvement syndical dénonce la vie chère et interpelle le gouvernement notamment par des correspondances, à travers différentes rencontres, de nombreuses grèves et manifestations. De ce point de vue, le gouvernement porte une responsabilité dans la survenue des

manifestations violentes actuelles. Il lui revient de prendre la mesure des attentes du peuple et de les satisfaire, au lieu d'opter pour la désignation de boucs émissaires et la répression, qui ne peuvent constituer des réponses appropriées.

Camarades militant-e-s, travailleurs et travailleuses, la situation actuelle, faite de difficultés à joindre les deux bouts, faite aussi de remise en cause des libertés démocratiques et syndicales par le pouvoir de la IV<sup>e</sup> République, commande des luttes organisées et massives pour contraindre le pouvoir à prendre des mesures à même de relever le pouvoir d'achat des différentes couches populaires et de combattre la corruption, la fraude, pour mettre fin à l'impunité et lever les atteintes aux libertés démocratiques et syndicales.

### Mesures insuffisantes

Suite à la rencontre avec le mouvement syndical le 26 février et au Conseil des ministres du 27 février 2008, le gouvernement a annoncé, entre autres mesures, la suspension pour une durée de trois mois des taxes douanières sur le riz, les pâtes alimentaires, le sel, le lait. Ces mesures sont insuffisantes par rapport aux préoccupations qui sont posées aujourd'hui et à l'urgence des réponses à y apporter. Que dire alors des biens produits au Burkina Faso comme le sucre, qui ne sont pas soumis à des taxes douanières mais dont les prix

ont aussi flambé ? Et nous sommes en droit de douter de l'efficacité des mesures annoncées d'autant que tous les pans de l'économie nationale (commerce, transport, hydrocarbures, BTP, etc.) sont aujourd'hui investis par des dignitaires du régime ou des gens qui leur sont associés, lesquels usent de leurs positions politiques et administratives pour asseoir des quasi-monopoles dans un système qui se veut libéral. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît que les hausses actuelles ne sont pas liées à une augmentation des taxes, et que la loi de finances 2008 a consenti diverses baisses d'impôts au profit des opérateurs économiques. Pendant ce temps, les consommateurs, déjà soumis aux taux élevés de la TVA et autres taxes, s'en voient imposer deux nouvelles : celle de développement communal et celle de soutien à l'électrification rurale.

Comme nous l'avons indiqué déjà dans notre déclaration du 14 février 2008, « la lutte contre la cherté de la vie dépend essentiellement de la mobilisation et de la détermination des travailleurs et de toutes les couches populaires. Il ne s'agit pas de se demander ce que font les syndicats et d'attendre la solution des autres, mais bien de s'interroger sur ses responsabilités propres dans la survenue et dans la résolution des problèmes qui nous assaillent. En tout état de cause, nos organisations syndicales, comme à leur habitude, travaillent inlassablement et sereinement à une mobilisation massive des travailleurs pour des luttes déterminées et fructueuses ».

\* Suite aux manifestations de fin février, 44 manifestants ont été condamnés à un an de prison. Thibault Nana, leader d'un petit parti d'opposition, a été condamné à trois ans de prison pour avoir initié des « manifestations illicites ».



Conférence de presse : les ministres se plient en trois. Dessin du journal burkinabé, le Journal du jeudi ([www.journaldujeudi.com](http://www.journaldujeudi.com)).

## ESPAGNE

# Bus à l'arrêt, archéologues en mouvement



Les conducteurs de bus de la société TMB voyaient la fin de l'accord sur le temps de travail 2005-2008. Les syndicats signataires (UGT, CCOO et SIT) avaient passé outre le référendum organisé dans l'entreprise qui avait rejeté la nouvelle orga-

nisation du temps de travail ne tenant pas compte de la volonté des chauffeurs de disposer de deux jours consécutifs de repos par semaine. En novembre 2007, la direction et la municipalité faisant la sourde oreille, la CGT proposait un arrêt de travail de cinq heures, et l'assemblée générale, à laquelle ont participé plus de 1 800 chauffeurs, a décidé d'une grève pour Noël si aucune amélioration n'était proposée. L'année a donc débuté par une grève de trois jours, violemment réprimée par la police. Teodoro, militant de la CGT, a été tabassé puis placé en garde à vue et sera convoqué ultérieurement pour son procès. Une nouvelle grève a eu lieu du 3 au 7 mars, et des sanctions ont été prises contre des militants de la CGT (une semaine à six mois de mise à pied), qui ne lâcheront pas de sitôt.

**Du côté de Codex (archéologie)**, c'est la CNT qui bouge. La convention collective signée il y a six mois avec les patrons privés est désastreuse. Il n'y apparaît plus aucune notion d'ancienneté pour distinguer les techniciens et les responsables de secteur, et donc pas de hiérarchie objective. Par ailleurs, la fin de la précarité généralisée était le premier but de cette négociation collective... C'est bel et bien raté, puisque des contrats d'intérim, à la tâche et autres modalités précaires, ont été créés. Enfin, les salaires, qui devaient être revalorisés dans cette région qui compte parmi les plus riches de l'État espagnol, ont été artificiellement fixés à 1 000 euros, car une partie est défiscalisée. Sans parler de l'inflation galopante dans cette partie de l'Europe... La CNT regrette que les travailleurs du secteur ne se soient pas mobilisés plus fortement pour faire valoir leurs droits et rappelle que, comme dans tout rapport de force avec le patronat, c'est l'unité qui fait la force.

Rosalie ✦ Secrétariat international CNT



## SUR LA ROUTE DE ROBERTO BARRIOS

**Roberto Barrios. Un des cinq caracoles zapatistes, situé dans la zone nord du Chiapas, près de la zone touristique de Palenque et des cascades d'Agua Azul. L'an dernier, plus de deux heures étaient nécessaires pour aller de Palenque à Roberto Barrios, au moyen de bétaillères cheminant difficilement sur une piste défoncée par les pluies. Aujourd'hui, une route à deux voies sur laquelle circulent déjà de nombreux camions, terminée par un pont enjambant le fleuve bordant le caracol, permet de rejoindre Roberto Barrios en moins d'une demi-heure.**

La construction de cette route n'est pas un cas isolé. Adopté par la chambre des députés, le plan de développement routier, quand on observe les cartes, recouvre toute la zone de la forêt Lacandone et plus généralement toutes les zones où l'influence zapatiste est la plus forte. L'objectif est de faciliter l'avancée de l'armée en cas d'offensive militaire et de permettre le développement de projets économiques. Ainsi, près du caracol de Roberto Barrios se trouvent des cascades superbes et sauvages. Depuis de nombreuses années, il y a un projet de construction d'un hôtel et d'un golf, avec le but, comme toujours, d'engranger de substantiels bénéfices, mais aussi de diviser les habitants, les zapatistes s'y opposant et ceux affiliés au gouvernement le soutenant. Cela fait partie des différentes tactiques, mises en place par le gouvernement mexicain et intensifiées depuis l'élection l'année dernière de Felipe Calderon à la présidence, pour attaquer les communautés zapatistes. Si le volet militaire et paramilitaire reste très important (79 camps de l'armée sont recensés dans la zone indigène du Chia-

pas), la contre-insurrection dite civile est un des atouts essentiels sur lequel s'appuie le gouvernement, même (et surtout) si elle est moins spectaculaire. Elle se décline selon différentes modalités.

### Soulèvement pour la défense de la propriété collective

Une des raisons du déclenchement du soulèvement zapatiste avait été la modification de la Constitution remettant en cause le statut des *ejidos*. L'*ejido*, hérité de la révolution mexicaine de 1910, est la propriété collective de la terre. Chaque famille travaille et exploite de manière indépendante sa terre, mais celle-ci ne peut être vendue individuellement. C'était un

sion devant la justice, en les menaçant et les agressant quotidiennement pour les obliger à partir. Cela concerne plusieurs dizaines de milliers d'hectares et des dizaines de communautés zapatistes.

L'autre moyen utilisé par le gouvernement est la création de réserves naturelles, notamment dans la zone de haut intérêt stratégique de la forêt Lacandone. Une fois ces réserves créées, les terres passent sous contrôle fédéral et les communautés sont menacées de déplacement... Alors qu'au contraire ils s'opposent aux projets forestiers, miniers et touristiques, les zapatistes sont présentés comme des irresponsables détruisant le bien commun de l'humanité que sont les forêts chiapanèques.

L'offensive actuelle (qu'elle soit donc paramilitaire, avec une recrudescence des agressions, ou bien civile, avec une accélération du déplacement des populations) est, aux dires de nombreux observateurs, sans précédent depuis 1995. Cette féroce répression menée contre les communautés zapatistes et leurs autorités autonomes laisse augurer d'un avenir sombre. Dans une de ses dernières déclarations, le 16 décembre 2007, le sous-commandant Marcos déclarait : «Les signes annonciateurs de la guerre sont clairs. La guerre comme la peur a son

odeur. Et aujourd'hui, on commence à respirer son odeur fétide sur nos terres.» Une course contre la montre est engagée par le gouvernement pour étouffer le mouvement zapatiste, cette expérience si rare d'un projet alternatif complet et radicalement anticapitaliste : des systèmes autonomes de santé, d'éducation, de production... qui commencent à donner tous leurs fruits.

Bastien ✨ Culture-Spectacle RP  
et FX ✨ Santé-Social RP



moyen de protéger les paysans contre la spéculation sur le prix de la terre et la concentration de celle-ci dans les mains de grands propriétaires terriens. Avec la modification de la Constitution, les *ejidos* peuvent être démantelés, chacun vendant son lopin de terre de son côté. Le gouvernement distribue aujourd'hui des titres de propriété *ejidal* sur ces terres à des gens appartenant à des groupes paramilitaires qui peuvent donc après les vendre. Les zapatistes deviennent alors des occupants illégaux dont les nouveaux propriétaires réclament l'expul-

### COLOMBIE : SOUTENONS ASOINCA ET LES PAYSANS

Dans sa « lutte » contre la culture de la coca, l'armée colombienne est coutumière d'opérations de fumigation des champs depuis des avions qui déversent sur plusieurs hectares un pesticide, le glyphosate. Au prétexte de l'existence de champs de coca, les communes de la Dominga et de Cana Brava, dans la région du Cauca, au sud-ouest du pays, ont été victimes d'une fumigation. Celle-ci n'avait pourtant aucune légitimité : à la Dominga, où se trouve l'école rurale de nos camarades d'Asoinca, les champs de coca sont presque inexistantes ; à la Cana Brava, ils avaient été arrachés à la main par les communautés paysannes il y a de cela six mois.

La raison est donc ailleurs : ces deux communes et leurs populations rurales sont liées à Asoinca et ont toujours résisté aux incursions des paramilitaires qui veulent contrôler la zone. Le résultat de ces fumigations est dramatique. Les cultures vivrières de banane, canne à sucre, haricots et maïs sont détruites. Des puits qui alimentent en eau potable des familles entières ont été contaminés. Les terres risquent de garder durablement les séquelles des pesticides. Les populations sont atteintes de diarrhées, vomissements, maux de tête et malaises. Il y a deux ans, une fumigation avait provoqué la mort de deux bébés.

En solidarité avec les communautés paysannes victimes de cette fumigation, nos camarades d'Asoinca ont lancé un appel à la solidarité internationale.

Jérémy Berthuin ✨ SI

Les chèques de soutien sont à envoyer à : SI de la CNT, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris (chèque à l'ordre de la CNT, mention « La Dominga » au dos du chèque). Plus d'infos sur Asoinca sur le site : [www.cnt-f.org/international](http://www.cnt-f.org/international)

### KANAKY. FACE À LA RÉPRESSION LA LUTTE CONTINUE POUR L'USTKE

Depuis plus de quatre mois, à Nouméa, les salariés de Carsud, entreprise de transport urbain appartenant au groupe Veolia, sont en grève. Ils demandent le respect

d'un accord signé le 24 janvier 2007 (eh oui, 2007, vous avez bien lu!) qui prévoyait des dispositions concernant un chauffeur licencié.

Le directeur de Carsud ne veut rien entendre. L'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités) a interpellé Veolia pour entamer un dialogue. Une seule rencontre avait eu lieu jusque-là, mais sans résultat. Le piquet de grève a été détruit à plusieurs reprises par un bulldozer. Le syndicat est plus que jamais déterminé et mobilisé. Des centaines de militants campent nuit et jour près de Carsud. Pour dénoncer l'attitude de Veolia en Nouvelle-Calédonie, sa complicité dans la répression antisyndicale et sa gestion désastreuse du transport public, le collectif Solidarité Kanaky a appelé à différents rassemblements, notamment le 7 mars devant le siège de Veolia à Paris (voir photo) et le 19 mars devant le ministère de l'Outre-mer, en solidarité avec les syndicalistes qui passent en jugement le 25 mars au tribunal de Nouméa.

<http://solidaritekanaky.org>

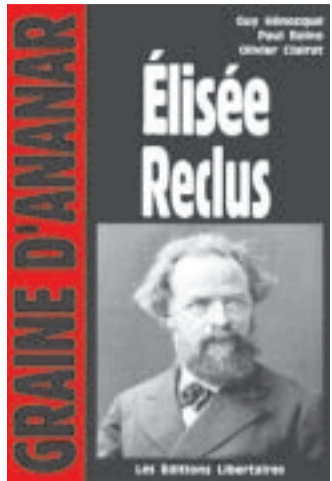


### MAROC. Libération des prisonniers politiques !

Le 3 mars 2008, la jeunesse d'Annajh *addimocrati* (la Voie démocratique) a organisé un sit-in devant le ministère de la Justice à Rabat pour exiger la libération des détenus politiques du 1<sup>er</sup> Mai 2007, emprisonnés pour « atteinte aux valeurs sacrées », d'Agadir et de Kser

Kebir ainsi que celle de Mohammed Bougrine (73 ans), dit « prisonnier des trois rois » (résistant contre le colonialisme français puis sous les règnes de Mohammed V, Hassan II et Mohammed VI, il fut emprisonné sous les trois règnes). La solidarité de ce grand militant avec les détenus du 1<sup>er</sup> Mai 2007, dits « victimes du sacré », lui a valu trois ans de prison ferme. Les manifestants ont bien entendu exigé la libération de tous les autres prisonniers politiques. Rappelons que parmi les prisonniers du 1<sup>er</sup> Mai se trouve Thami El Khiat, membre du secrétariat national de la jeunesse d'Annajh et président de l'Association nationale des diplômés enchômagés.





## LE GÉOGRAPHE ANARCHISTE

Après ses études, il s'exile lors du coup d'État de décembre 1852. Angleterre, Amériques. Il revient en France et participe à la Commune. Arrêté les armes à la main, la mobilisation de la communauté scientifique internationale (notamment Darwin) lui permet d'échapper à la déportation. Il est banni et rejoint la Fédération jurassienne, où il rencontre un autre célèbre géographe, Kropotkine. Il est le fondateur de la géographie moderne. Il nous a légué l'extraordinaire *Géographie universelle* et *L'Homme et la Terre*, dans lesquels il analyse le rapport de l'homme et de son environnement. Il a aussi collaboré aux différentes parutions libertaires, telles *L'Insurgé* et *Le Cri du peuple*. Élisée Reclus, Guy Hénocque, Paul Boino et Olivier Clairat, collection «Graine d'ananas», Éditions libertaires. 8 €.



## LES BOUCHERS DE LA VILLETTE

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les abattoirs de La Villette attirent les antisémites en quête d'une base populaire conforme à leur idée de la France. Le marquis de Morès, paladin pégiot, puis Jules Guérin, agitateur vénal, transforment les plus violents des bouchers en troupes de choc nationalistes. Car l'affaire Dreyfus s'est aussi déroulée dans la rue, où les puissantes bandes antidreyfusardes entretiennent un climat d'agitation permanente. À ce jeu, ceux de La Villette fascinent ou effraient. Et sont tournés en ridicule par les anarchistes de Sébastien Faure. Avec ces bouchers, nous pénétrons au cœur de l'agitation antisémite, dans sa réalité et ses coulisses. Éric Fournier, auteur par ailleurs de *Paris en ruines* (Imago), s'attache à rendre cette monographie d'une corporation d'un autre siècle intelligible et plaisante. Tout en rendant hommage aux socialistes révolutionnaires et aux libertaires, qui refusèrent de renvoyer dreyfusards et antidreyfusards dos à dos. *La Cité du sang*, Éric Fournier, Éditions Libertalia. 13 €.



## ➔ KALÉIDOSCOPE RÉVOLUTIONNAIRE

Mustapha Boutadjine, c'est mon collègue à *L'Huma*. C'est une moustache hilare et un détachement agacé des conneries des chefs, un «viva Zapata!» tonitruant au détour d'un couloir. C'est son bureau derrière lequel trônent des piles de magazines. À voir cet amoncellement, plutôt commun dans une rédaction, on pourrait croire qu'ici travaille un papivore comme un autre; mais il n'en est rien. Les feuil-



les de chou de Lagardère et consorts ne serviront pas à emballer le poisson ou à tapisser la litière du chat, comme toute bonne fin pour un canard qui ne se respecte pas tant que ça. Il devient le matériau de base d'incroyables collages kaléidoscopiques. Qui pourrait penser que les photos publicitaires et autres joyeusetés polies imprimées sur luxueux papier glacé allaient servir à composer d'autres visages, de ceux qu'on ne croise justement pas quotidiennement dans la presse? Des révoltés, des révolutionnaires.

Après les séries de portraits et scènes en hommage aux vrais résistants, «Black is beautiful» et «America basta», Mus s'est vu offrir une «carte blanche», une vraie, par le nouveau directeur du centre culturel algérien, l'écrivain Yasmina Khadra, dont le visage apparaît dans un des tableaux, représentant Charlie Chaplin dans *The Kid*, comme un hommage prémonitoire. Cela faisait plus de vingt-cinq ans que le graphiste-colleur n'avait pas mis les pieds dans cette institution, en délicatesse avec les autorités algériennes qui l'ont poussé à quitter Alger et son École des beaux-arts où il avait enseigné pendant dix ans, jusqu'en 1988.



« Si ce sont les plumes qui font le plumage, ce n'est pas la colle qui fait le collage. »  
Max Ernst

La carte blanche s'est concrétisée en une exposition d'un mois et demi programmée au printemps et intitulée «Insurgés», tout simplement. L'affiche présente le portrait de Kateb Yacine, l'écrivain berbère qui considère la langue française comme le «butin de guerre» des Algériens. Sur les murs, on croise Ali, Lapointe, Rimbaud, Sacco et Vanzetti, Henri Alleg. «Et même Guy Môquet!» s'amuse Mus. Franz Fanon, militant anticolonialiste, est là aussi, en compagnie de Zapata et Djamilia Bouhired, militante du FLN pendant la guerre d'Algérie.

Chaque tableau est accompagné d'un court texte de présentation, montrant comme une évidence la raison pour laquelle Mus réserve à celui qui est figuré là une place spéciale dans son univers de papier multicolore. Tous, que ce soit dans l'art, le militantisme politique, voire le geste de la vie quoti-

dienne – comme cette Rosa Parks qui devint, dans l'Alabama des années 40, une héroïne de la lutte pour les droits civiques en refusant de céder sa place dans un bus à un homme blanc –, s'avèrent être «des gens qui n'aiment pas l'ordre installé». Si d'aventure vous vous rendez à l'expo avec un chat hérissé sur le pull ou le T-shirt, et que Mus est dans les parages, vous risquez d'être accueillis d'un : «Vive la CNT de l'extrême centre!» Ne vous méprenez pas, c'est le signe que vous êtes les bienvenus dans la famille des irrévérencieux. Et nous sommes tous cordialement invités.

Gwen ✦ SIPM-RP

Mustapha Boutadjine : expo «Insurgés», à partir du 10 avril 2008. Centre culturel algérien, 171, rue Croix-Nivert, 75015 Paris.

Le travail de Mustapha sur la toile : <http://www.mustaphaboutadjine.com>

## Le Salon où l'on obtient satisfaction

**Les syndicats CNT de la Loire ont organisé pour la troisième année consécutive le Salon de l'autre livre les 19, 20 et 21 octobre 2007 derniers. Retour sur une expérience hors du commun.**

En 2005, le salon s'est réalisé avec succès dans la spontanéité et l'enthousiasme d'une première! En 2006, même succès, avec la confiance d'éditeurs et d'auteurs, et aussi confiance en nous! En 2007, nous décidons de recommencer. Comme à chaque fois, le salon se déroule en marge de la traditionnelle et commerciale Fête du livre de Saint-Étienne. Nous choisissons la même forme : inviter auteurs et éditeurs à envoyer des livres en dépôt dans la salle de 300m<sup>2</sup> de la Bourse du travail et venir présenter leurs ouvrages. Notre objectif : rendre plus accessible le livre, faire connaître des ouvrages alternatifs. Un groupe important se constitue (adhérents et sympathisants CNT) et se répartit en commissions.

Dans notre petite salle 15 bis de la Bourse du travail, ça fourmille! Réunions régulières. Éditeurs, invités, bouquins, hébergement, menus, courses, banderoles, salles, programme, casseroles, grève des trains, sono, buvette, affiches. Attention, on ne nous prête plus la salle vendredi! Qui colle ce soir? Y'a du retard pour le programme. Et le communiqué de presse? Bilan : plus qu'une expérience d'autogestion, c'est une expérience humaine que nous avons vécue dans la réalisation concrète des principes libertaires. Chacun se révèle avec ses compéten-

ces, ses peurs, ses rires, ses pleins et ses vides, son élan et son découragement : un groupe d'individus libres, pas toujours reposant mais toujours passionnant! C'est à vivre! Pendant ces mois d'organisation, nous avons créé un lieu de rencontres, miroir de ce que nous transmet Mari Oxtandi, au sujet de son livre *Les Nouveaux hérétiques* : «Faire quelque chose ensemble, créer des lieux de "non-travail", des espaces de liens sociaux sans valeur marchande.» Le salon a fini par un exposé sur les Bourses du travail de David Rappe, que nous mettons en lien à notre expérience : «Les Bourses du travail, un lieu indépendant de toute représentation politique, basé sur une forme d'organisation autogérée.» L'espace de quelques jours, cette initiative a redonné à la salle Sacco-et-Vanzetti un peu de son «âme», sa fonction initiale : lieu de formation, d'échanges et d'élaboration pour un autre futur, qu'elle a perdue au fil des ans au profit d'autres préoccupations des «dirigeants syndicaux» préférant faire évoluer le syndicalisme vers une forme de service, de cogestion. Pendant trois jours, les habitants de la région stéphanoise ont pu découvrir une littérature différente. La quantité de livres vendus augmente chaque année. Le bilan financier positif nous a permis cette année encore d'agrandir notre bibliothèque... ne reste plus qu'à faire des étagères!

Agnès ✦ CHU Saint-Étienne, Santé-Social 42



Prochain salon les 17, 18 et 19 octobre 2008, salle Sacco-et-Vanzetti de la Bourse du travail de Saint-Étienne.

## LE CHAT NOIR FAIT SON CINÉMA

Du 26 au 30 avril, la CNT Saint-Étienne organise un festival de cinéma.  
**Demandez le programme!**

- Samedi 26 avril** • 19 h : *La Commune*, de Peters Watkins. Présentation Jean-Michel Steiner.
- Dimanche 27 avril** • 17 h : spectacle autour de G. Couté • 18 h : *Les Lundis au soleil*, de Fernando Leon De Aranda.
- Mardi 29 avril** • 20 h : *The Weather Underground*, de Sam Green et Bill Siegel.
- Mercredi 30 avril** • 20 h : ouverture • 21 h : *La Cécilia*, de Jean Louis Comolli • 22 h : *La Raison du plus faible*, de Lucas Belvaux • 2 h : *BOF, anatomie d'un livreur*, de Claude Faraldo • 4 h : *Vive la Sociale*, de Gérard Mordillat. Pass 4 films : 12 €. Pour un film : 7,50 €, 5 € (avec carte d'abonnement), 4 € (étudiants, lycéens, chômeurs). Cinéma Le France : 8, rue la Valse, 42000 Saint-Étienne. Tél. : 04 77 32 76 96.

L'ACTUALITÉ VUE PAR NICO

M É F I E Z - V O U S D E S C H A R L A T A N S



Vive le bien-être et la liberté, à bas la calotte!



Chacun y va de son couplet depuis que Sarkozy a prononcé son discours à Saint-Jean-de-Latran. Il nous faudrait une laïcité ouverte, non sectaire, positive, moderne... Benoit XVI avait ouvert la voie en septembre 2006 quand il invitait les religions à occuper l'espace laissé vacant par les idéologies modernes et à revenir sur le devant de la scène politique. Pour résumer, on assiste à une offensive en règle des Églises dans le monde en général (comme avec Bush aux USA...) et en Europe en particulier. Les Églises ont toujours voulu s'occuper du temporel en plus du spirituel pour asseoir leur pouvoir. Même les sectes comme la sciento-

logie ont droit de citer, au même titre que n'importe quelle religion, dans des pays européens comme l'Espagne... Et bientôt en France? La poignée de main Sarkozy-Tom Cruise a de quoi inquiéter, même si Sarko a les mains liées pour l'instant par ses camarades de l'Opus Dei au gouvernement, Boutin et consorts. On regarde, stupéfait, ce panier de crabes où l'Église catholique est défiée dans ses fiefs latins par des églises protestantes de plus en plus riches et prosélytes, par toutes les composantes de l'islam et par de nombreuses sectes, c'est-à-dire des religions en devenir. Les militants ouvriers de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pensaient que la science réglerait son compte aux religions, que le rationalisme s'imposerait devant l'obscurantisme. Malheureusement, tout est souvent à refaire, un problème de mémoire sans doute... Les thèses du créationnisme sont là pour remettre à l'heure les pendules de l'athéisme militant. Quand Sarkozy attaque la culture laïque en minorant le rôle des instituteurs

au profit de celui du curé, il commet une erreur tant sur la forme que sur le fond. Un instituteur éduque, transmet un savoir, aiguise l'ouverture et l'esprit critique afin que l'enfant se forge une personnalité et une opinion qui lui sont propres. L'instituteur n'enseigne pas un dogme, un ordre moral où les jeunes doivent se résigner, obéir sans discernement. Jusqu'à présent, on n'a jamais vu un «hussard noir», pour reprendre le vocabulaire rétro de Sarko, lancer une fatwa contre des intellectuels, ni prôner une Saint-Barthélémy, ni torturer des gens au nom de la sainte Église/Inquisition, ni remettre en cause l'héliocentrisme, ni... car nous pourrions compiler en encyclopédies toutes les saloperies que toutes les Églises, quelles qu'elles soient, ont commises au nom de leurs dieux. La religion opprime, asservit l'homme, voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Saint Nicolas, le petit frère des riches, absout bien rapidement les fautes et péchés des curés, imams, pasteurs, etc. En réalité, Sarko aimerait, dans le cadre de ses projets de déréglementation de l'école publique, pouvoir permettre à l'État et aux collectivités locales de subventionner plus facilement les cultes. Mais qui est vraiment croyant en France? Avec 4 % de musulmans, 1 % de juifs, 3 % de protestants et 8 % de personnes qui prétendent aller à la messe une fois par semaine, on est

bien loin d'un pays pratiquant. L'athéisme est donc une pratique majoritaire dans notre pays, et c'est tant mieux. En tant qu'anarcho-syndicalistes, revenons à nos fondamentaux : vive le bien-être et la liberté, à bas la calotte! Quant à la petite mère Parisot, la potesse à Sarko, la patronne des patrons, on connaît sa devise : «Trimez sur terre, vous aurez le paradis après la mort.» Pendant ce temps, les nantis engrangent les profits sur l'autel de la naïveté et de la désinformation. Nous, on aimerait mieux tout, tout de suite, et on préférerait le paradis sur Terre sans exploiters, sans hommes ou femmes providentiels... Pour cela, une seule solution, à la veille du quarantième anniversaire de 1968 : la révolution!

CNT 76

Dernier spécimen avant extinction?



Plus que jamais, soyons solidaires de ces petites travailleuses, victimes de l'impact du capitalisme et du productivisme sur l'environnement, car nous pourrions subir le même sort.

Depuis plusieurs années, des milliards d'abeilles disparaissent. Cela a commencé en Floride, puis cette étrange épidémie a gagné tout le pays, le Canada, l'Europe, Taiwan... Ainsi aux États-Unis, c'est entre 60% et 90% des butineuses qui ont disparu, et au Québec 40% des ruches sont déclarées manquantes. La situation est également inquiétante en Europe : en Allemagne, selon l'Association nationale des apiculteurs, le quart des colo-

nies a été décimé avec des pertes allant jusqu'à 80% dans certains élevages. Même chose en Suisse, Italie, Portugal, Grèce, Autriche, Pologne, Angleterre... En France, selon les cheptels, les pertes se situent entre 15 et 95%. On se demande où sont passées ces milliards d'abeilles qui ont quitté leurs ruches et qui ne sont jamais rentrées. Surtout quand il n'y a aucune trace de cadavres à proximité ni de prédateurs. On se demande aussi les raisons de ces étranges disparitions... Épidémie, pesticides, microbes, multiplication des émissions électromagnétiques perturbant les nanoparticules de magnétite présentes dans l'abdomen des abeilles? En fait, cela pourrait être un peu de tout cela. Selon Jon Cummins, de l'université d'Ontario, «des indices suggèrent que des champignons parasites utilisés pour la lutte biologique, et certains pesticides, interagissent entre eux et en synergie pour provoquer la destruction des abeilles». Même si les autorités chargées de la réglementation ont traité le

déclin des abeilles avec une approche étroite et bornée, en ignorant l'évidence selon laquelle les pesticides agissent en synergie avec d'autres éléments dévastateurs, il est indispensable d'interdire massivement les pesticides systémiques afin d'espérer sauver les abeilles. Mais pourquoi est-il si important de les sauver? D'abord parce que ce sont des victimes du productivisme et de l'agriculture intensive qui a recours aux pesticides et pollue l'environnement pour augmenter sa productivité. Mais aussi parce que 80% des espèces végétales ont besoin des abeilles pour être fécondées. Sans elles, pas de pollinisation et pratiquement ni fruits ni légumes. «Trois quarts des cultures qui nourrissent l'humanité en dépendent», résume Bernard Vaissière, spécialiste des pollinisateurs à l'Institut national de recherche agronomique. Donc, pour résumer, citons Albert Einstein qui disait, il y a cinquante ans : «Si l'abeille disparaît du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre.»

CNT FAU 33

**LE COMBAT SYNDICALISTE**  
 Directeur de la publication  
 Jean-Luc Roubier  
 CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

**Rédaction**  
 combat-syndicaliste@cnt.f.org  
 CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles,  
 75020 Paris

**Administration**  
 cs-administration@cnt.f.org  
 CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire,  
 31500 Toulouse

**Abonnements**  
 Voir le coupon ci-contre

**Impression sur papier recyclé**  
 Imprimerie 34  
 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse

La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du *Combat syndicaliste* sont effectués par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.

**LA RÉDACTION**

Le prochain numéro du *Combat syndicaliste* sortira pour le 1<sup>er</sup> Mai.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant-e-s qui réalisent notre journal.

# Quand la France adoube les dictatures

**Quand ça craque dans certains pays africains, lorsque la situation sociale ou politique devient trop critique, lorsque les populations se soulèvent contre leurs oppresseurs, étrangement, l'État français n'est jamais loin... Toujours aux côtés de ses fidèles amis, malgré les morts et la répression.**

**Qui n'a entendu parler du discours soi-disant novateur de Sarkozy lors de son voyage au Cap en Afrique du Sud ? Un discours prononcé le 28 février. Pour certains journalistes, une remise en cause des relations franco-africaines, une nouvelle rupture... Et pourtant, pas un mot sur les crises profondes qui se déroulaient au même moment sur le même continent et que l'État français, par sa parole, ses actes ou ses silences, a géré comme il l'a toujours fait : en soutenant le bâton contre les peuples.**

## N'Djamena mon amour

Mercredi 27 janvier, Sarkozy ne trouve rien de mieux pour marquer la rupture que d'aller apporter son soutien à Idriss Déby. Il faut dire qu'il a fait fort durant la crise tchadienne de début février, et ce ne sont pas seulement les gauchistes qui le disent, mais *Le Canard enchaîné* du 5 mars 2008 : « Le message est parti le 13 février du centre opérationnel du ministère de la Défense. "Objet/aide matérielle au Tchad. Le cabinet du ministre demande aux armées de procéder à une cession gratuite de 20 VAB (véhicule de l'avant blindé) et d'organiser au profit du Tchad le transport de 20 Eland (automitrailleuses Panhard) de la société Sofema. [...] Pour une arrivée à N'Djamena, si possible le 16 février, pour la première rotation." Et l'état-major précise : "Par voie aérienne." Autrement dit, il y a le feu pour fournir à l'ami Idriss Déby de petits blindés estampillés Coopération et Droits de l'homme. » Et encore plus consensuel, l'AFP : « Selon le ministère français de la Défense, l'aide militaire de la France a pris quatre aspects : le contrôle de l'aéroport de N'Djamena, qui a permis à Idriss Déby de continuer à utiliser ses hélicoptères de combat ; la fourniture de renseignements sur les mouvements des rebelles ; le transport de munitions, notamment pour les chars T55 de fabrication soviétique de l'armée tchadienne ; un soutien logistique sanitaire. » Et pour en remettre une couche, citons *La Croix* : « Dans le cadre d'un Détachement d'assistance militaire et d'intervention (Dami) envoyé quelques semaines plus tôt au Tchad, des officiers français ont notamment coordonné l'attaque menée le 1<sup>er</sup> février par l'armée tchadienne contre la colonne rebelle à Massaguet (50 km au nord-est de N'Djamena). [...] Dès le lendemain, des éléments du Commandement des opérations spéciales (COS) français s'impliqueront dans les combats de N'Djamena, avec une stratégie qui se révélera payante : épuiser les rebelles, bientôt à court de munitions. Au cours de l'évacuation des 1 200 ressortissants étrangers, des soldats français auront par ailleurs à ouvrir le feu contre des rebelles approchant de l'aéroport de N'Djamena. Indispensable à l'évacuation, cet aéroport aura aussi un rôle stratégique dans les combats, puisqu'il permettra le décollage des hélicoptères d'attaque tchadiens, pilotés par des mercenaires. » Et lorsque l'on y ajoute la déclaration d'Hervé Morin, ministre de la Défense, la boucle est bouclée : « La France a tenu ses engagements [accord de coopération militaire technique de 1976, ndlr] qui sont un accord de coopération technique mili-

taire, où on fait du soutien, de la logistique, de la santé. Nous n'avons pas participé militairement, directement, aux combats, sinon pour assurer notre propre défense ou la sécurité des ressortissants que nous avons évacués. Bien entendu, on a repoussé à chaque fois qu'on a eu le sentiment que le contrôle de l'aéroport pouvait être menacé, mais ça n'a jamais été une action offensive de notre part. » Ah, langue de bois quand tu nous tiens...

Pour conclure le tout et comprendre les intérêts que cache cette basse realpolitik meurtrière, laissons la parole au Collectif des Tchadiens de l'étranger : « À peine la bataille de N'Djamena terminée, la France a déjà vendu pour des centaines de millions d'euros d'armes et matériels de guerre au gouvernement tchadien, des entreprises françaises se sont vu attribuer sans aucune procédure de mise en concurrence de gros marchés pour des ouvrages sans aucun intérêt et sans aucune utilité (des tranchées) pour les populations tchadiennes qui, elles, sont dans une extrême misère. Les revenus du pétrole ne profitent qu'au clan au pouvoir et au réseau "Françafrique", plutôt bien requinqué après le discours de M. Bockel. En dehors de toute action concourant à un dialogue inclusif, c'est-à-dire le dialogue politique inter-tchadien sans exclusif, la France n'a pas d'autre rôle à jouer au Tchad ! Or chaque jour, la France donne la preuve que seuls ses intérêts occultes et ceux de ses sous-fifres locaux comptent. Elle soutient aveuglément un dictateur au détriment du peuple tchadien. »



Photo : Survie



Photo : Zenu.org

## Biya, reste avec moi !

Coïncidence étrange, dirons certains : fin février, c'est au tour du Cameroun, de l'autre côté de la frontière, de connaître une situation de crise. Cette fois c'est un double problème qui déclenche les événements : le pouvoir dictatorial de Paul Biya et la cherté de la vie<sup>1</sup>. Et encore une fois, l'État français brille par son rôle exemplaire. Place à sa voix officielle via le site Internet du ministère des Affaires étrangères français ([diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)) : « Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, incarne la stabilité. » Soutenir de cette manière un dictateur qui modifie la Constitution pour pouvoir prolonger son mandat jusqu'en 2011 et qui n'a de cesse de faire emprisonner syndicalistes et militants des droits humains, voire tuer en pleine manifestation pacifique tous ceux qui s'opposent à

lui, voilà une belle leçon de rupture. Rama Yade devait être occupée à diffuser du répulsif anti-SDF à Argenteuil, la patrie des droits de l'homme ne sait plus où donner de la tête...

Sans compter que tout le monde tente d'occulter complètement l'autre raison de la colère : l'augmentation du coût de la vie, qui a conduit les syndicats de transporteurs par taxis, cars et autobus à se mettre en grève plusieurs jours à cette même période, et contre laquelle nos camarades syndicalistes de la CSP (Centrale syndicale du secteur public) luttent sans relâche depuis des années. Et la non-réponse à ces revendications conduit inéluctablement aux mêmes effets : émeutes d'une population excédée (notamment les jeunes) et répression par l'armée avec ses cortèges de morts et de syndicalistes arrêtés (comme Melongo Edmond Claude, secrétaire confédéral aux relations extérieures de la CSP<sup>2</sup>, arrêté arbitrairement pour avoir tenté d'organiser le renversement du régime). Jusqu'à la prochaine fois.

Mais dans ce monde où règnent intérêts économiques, querelles géopolitiques et magouilles néocoloniales, des militants continuent inlassablement d'organiser la lutte sociale. À nous de les épauler, car leur dignité, c'est aussi la nôtre !

Fred ✪ GT Afrique, SI CNT

1. Des luttes sur le même sujet ont aussi eu lieu au même moment au Burkina Faso : voir page 8.
2. Tract de la CSP disponible sur le site international de la CNT : [www.cnt-f.org/international](http://www.cnt-f.org/international).



**ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE**

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30€ (soutien),  22€ (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.*

**➔ ABONNEMENT GRATUIT**

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.